

# Diagnostic du Projet Alimentaire Territorial du territoire du Sud de l'Aisne

2022



# Introduction

Le territoire du Sud de l'Aisne, composé des Communautés d'Agglomération de la Région de Château-Thierry et de la Communauté de Communes du Canton de Charly-sur-Marne, a souhaité se faire accompagner pour l'élaboration partagée de son Projet Alimentaire Territorial.

Si le projet peut s'appuyer sur des initiatives et fondements déjà anciens, qui ont permis **une première labellisation de niveau 1 dès 2021**, le territoire a souhaité **se doter d'une politique publique claire et cohérente de type "PAT" qui pose le cadre de ses actions actuelles et futures pour continuer à accompagner tous les acteurs de son système alimentaire territorial vers des modes de production et de consommation plus durables.**

Le diagnostic du système alimentaire territorial a été coproduit avec les acteurs du système local entre juillet et novembre 2022.



Ce diagnostic s'appuie sur plusieurs types de données:

- des **données quantitatives**, issues de différents rapports existants (SCoT, PCAET,...) et d'un questionnaire diffusé auprès du grand public
- des **données qualitatives**, recueillies lors de chaque temps de coproduction avec les acteurs du territoire

Ce diagnostic, contraint dans le temps, n'a pas vocation à détailler tout le système alimentaire territorial du Sud de l'Aisne de manière exhaustive mais à donner à voir l'existant et à faire émerger les enjeux pour chaque grande étape de la chaîne alimentaire.

- 1) Le PAT: définition
- 2) Portrait sociodémographique du territoire
- 3) Les ressources naturelles et l'environnement sur le territoire
- 4) La production sur le territoire
- 5) La transformation sur le territoire
- 6) La distribution sur le territoire (restauration hors domicile incluse)
- 7) La consommation sur le territoire

# 1) Le Projet Alimentaire Territorial: définitions et origine du projet

# Le Projet Alimentaire Territorial

## ... qu'est-ce que c'est ?

Les **Projets Alimentaires Territoriaux** ont été créés par la Loi d'Avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt de 2014 (article 39).

### QUE DIT LA LOI ?

« Les projets alimentaires territoriaux [...] sont **élaborés de manière concertée** avec l'ensemble des acteurs d'un territoire et répondent à l'objectif de structuration de l'économie agricole et de mise en œuvre d'un système alimentaire territorial. Ils **participent à la consolidation de filières territorialisées et au développement de la consommation de produits issus de circuits courts, en particulier relevant de la production biologique.**

A l'initiative [...] des collectivités territoriales, des associations, [...] des agriculteurs et d'autres acteurs du territoire, ils répondent aux objectifs définis dans le plan régional de l'agriculture durable et sont formalisés sous la forme d'un contrat entre les partenaires engagés.

Ils s'appuient sur un **diagnostic partagé de l'agriculture et de l'alimentation** sur le territoire et la définition d'actions opérationnelles visant la réalisation du projet.»

# Le Projet Alimentaire Territorial

## ... quelle cohérence avec les autres politiques ?

### LES PROGRAMMES NATIONAUX

En France, la politique de l'alimentation et de la nutrition est cadrée par deux outils: le **Programme National pour l'Alimentation** (PNA, piloté par le Ministère en charge de l'agriculture et l'alimentation) et le **Programme National Nutrition Santé** (PNNS, piloté par le Ministère en charge de la santé).

Tout Projet Alimentaire Territorial doit contribuer à répondre aux objectifs ciblés par le PNA. Le PNA 2019-2023 définit 4 grandes priorités:

- la justice sociale,
- la lutte contre le gaspillage alimentaire,
- l'éducation alimentaire,
- la restauration collective.



Chaque année un appel à projet PNA est lancé aux niveaux régional et national. Le territoire et/ou ses acteurs peuvent y répondre pour que leurs actions soient financées à condition qu'elles répondent aux objectifs ci-dessus.

### LE PLAN BIO REGIONAL

En 2018, l'Etat, la Région Hauts de France, les 5 départements et les deux agences de l'eau ont signé un Plan Bio. L'objectif ? favoriser le développer et la croissance de l'agriculture biologique.

Le PAT peut mettre en place des actions de transition agricole co-financées par le Plan Bio !

# Le Projet Alimentaire Territorial

## ... quelle cohérence avec les autres politiques ?

### LA LOI EGALIM

Le PAT est également en lien avec les **Etats Généraux de l'Alimentation** organisés en 2017, qui ont débouché sur la loi EGALIM de 2018, ou **loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous**. Quelques mesures phares de la loi EGALIM:

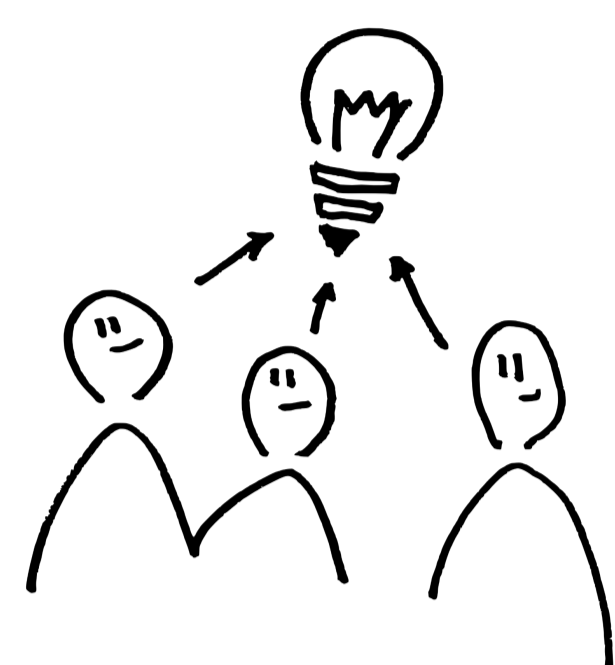
- Obligation pour les restaurants collectifs de s'approvisionner avec au moins 50 % de produits de qualité et durable, dont 20 % issus de l'agriculture biologique à partir du 1er janvier 2022.
- Au 1er janvier 2025 (ou 2028 pour les collectivités de moins de 2 000 habitants), les contenants alimentaires de cuisson, de réchauffe et de service en plastique seront bannis de la restauration collective scolaire et universitaire et des cantines des établissements d'accueil d'enfants de moins de 6 ans

### ET DE NOMBREUX DISPOSITIFS MOBILISABLES (liste non exhaustive)



# Un Projet Alimentaire Territorial pour quoi faire ?

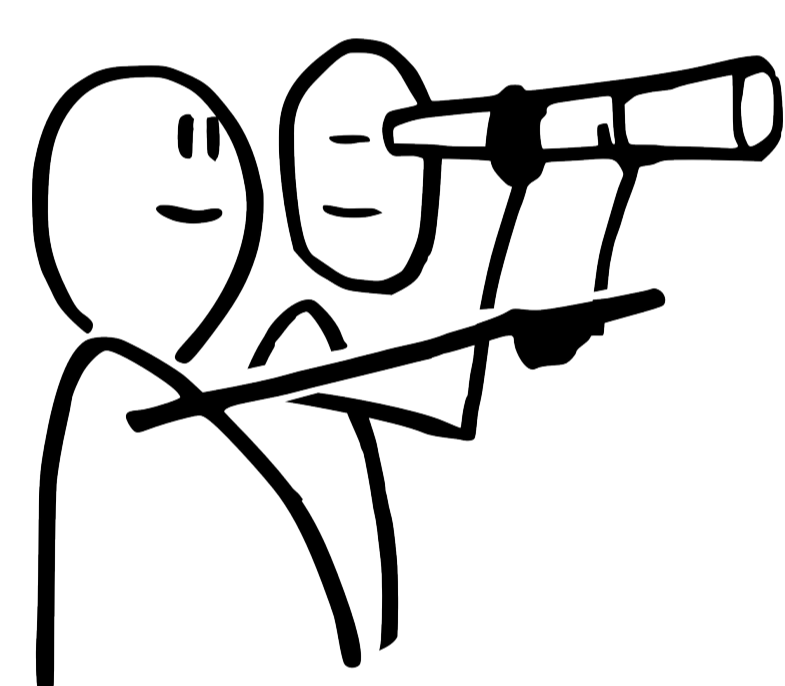
## POURQUOI S'ENGAGER DANS UNE DÉMARCHE DE PAT ?



Réaliser un diagnostic territorial, sensible et technique du système alimentaire du territoire.



Fédérer, rassembler les acteurs du territoire autour d'un projet structurant et transversal.



Faire de l'agriculture et de l'alimentation un levier de développement territorial.

## QUELS SONT LES INTÉRÊTS POUR LE TERRITOIRE?

- Proposer des espaces d'échanges pour rapprocher les producteurs, les transformateurs, les distributeurs, les collectivités territoriales et les consommateurs,
- Préserver les ressources naturelles et les écosystèmes, réduire les émissions de gaz à effet de serre liées à l'agriculture et aux modes de consommation actuels
- **Consolider le développement local**: maintien et création d'activités économiques agricoles et alimentaires, tout en menant des actions à destination des publics fragiles.
- Disposer d'un outil qui permet de répondre plus facilement aux exigences de la loi EGALIM
- Pouvoir mettre en cohérence les actions menées par la collectivité en matière de système alimentaire en lien par exemple avec les politiques d'éducation, de santé, de politique de la ville (ex: Quartiers Fertiles), de développement économique ou de développement social.

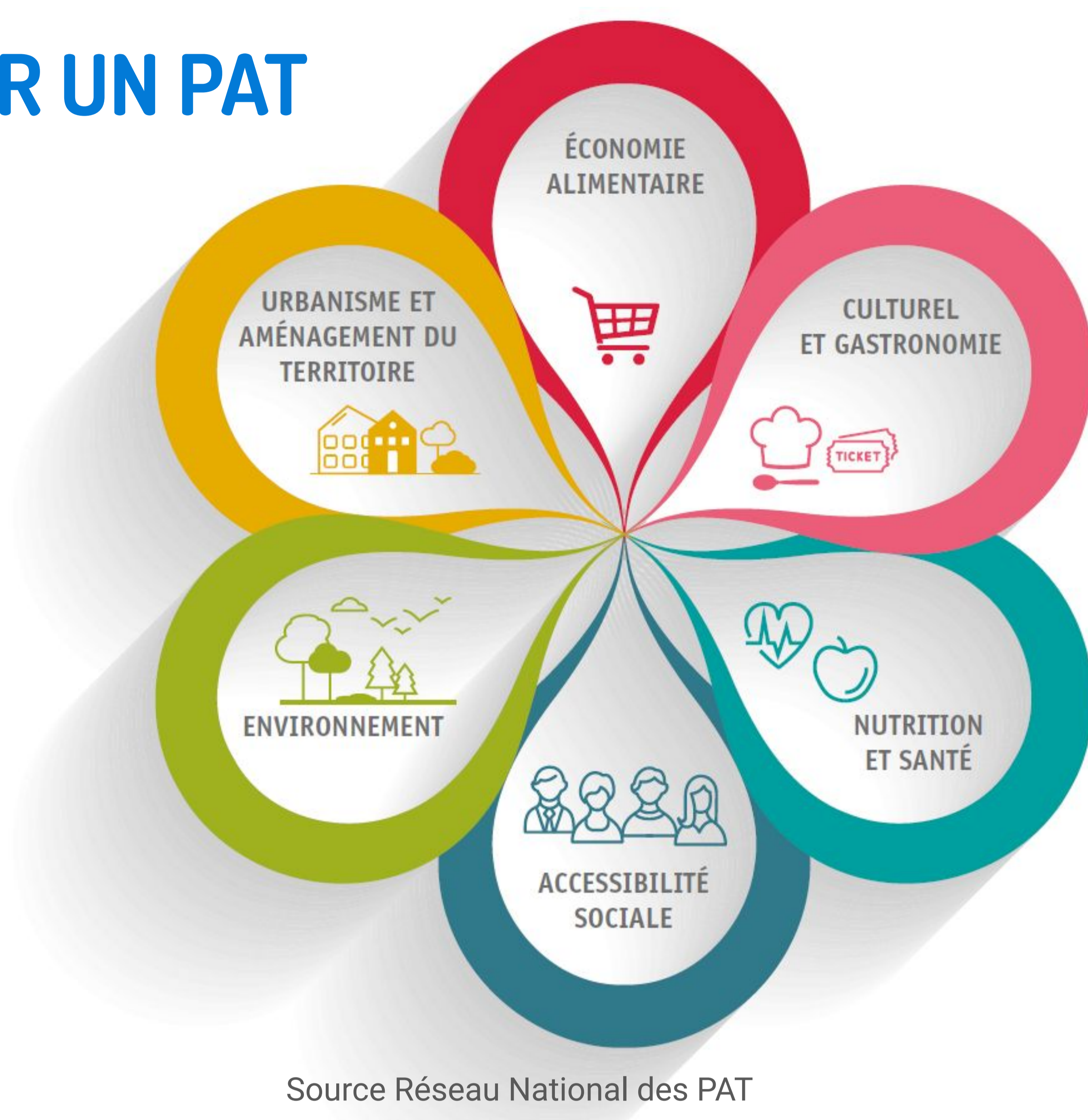


# Le Projet Alimentaire Territorial

## ...comment faire ?

### LES THÉMATIQUES POSSIBLES POUR UN PAT

Si le PAT doit impérativement répondre aux priorités définies par le Programme National pour l'Alimentation, sa portée peut être plus vaste et véritablement transversale. **Les thématiques que l'on retrouve classiquement dans un PAT sont très variées !**



### LES CHAMPS D'ACTION POSSIBLE DE LA COLLECTIVITÉ

Pour promouvoir des actions de PAT, **chaque acteur public peut s'appuyer sur différentes compétences / différents leviers :**



Le foncier urbain



Le foncier rural



La commande publique pour la restauration collective



Education à l'alimentation



Le financement des structures et des projets



L'accès à l'alimentation, santé - justice - qualité



Les formations professionnelles et agricoles



L'impact environnemental de la production agricole



Les pratiques touristiques



Les déplacements



La gestion et la prévention des déchets



La gouvernance locale

# Le Projet Alimentaire Territorial

## ...comment faire ?

Les compétences du Sud de L'Aisne en lien avec le PAT:

### LES COMPÉTENCES OBLIGATOIRES EN LIEN AVEC LE PAT

- Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire
- Actions de développement économique
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

### LES COMPÉTENCES OPTIONNELLES

- Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie
- Action sociale d'intérêt communautaire pour l'enfance, la famille, les personnes âgées et/ou dépendantes (C4)
- La construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire

### LES COMPÉTENCES FACULTATIVES

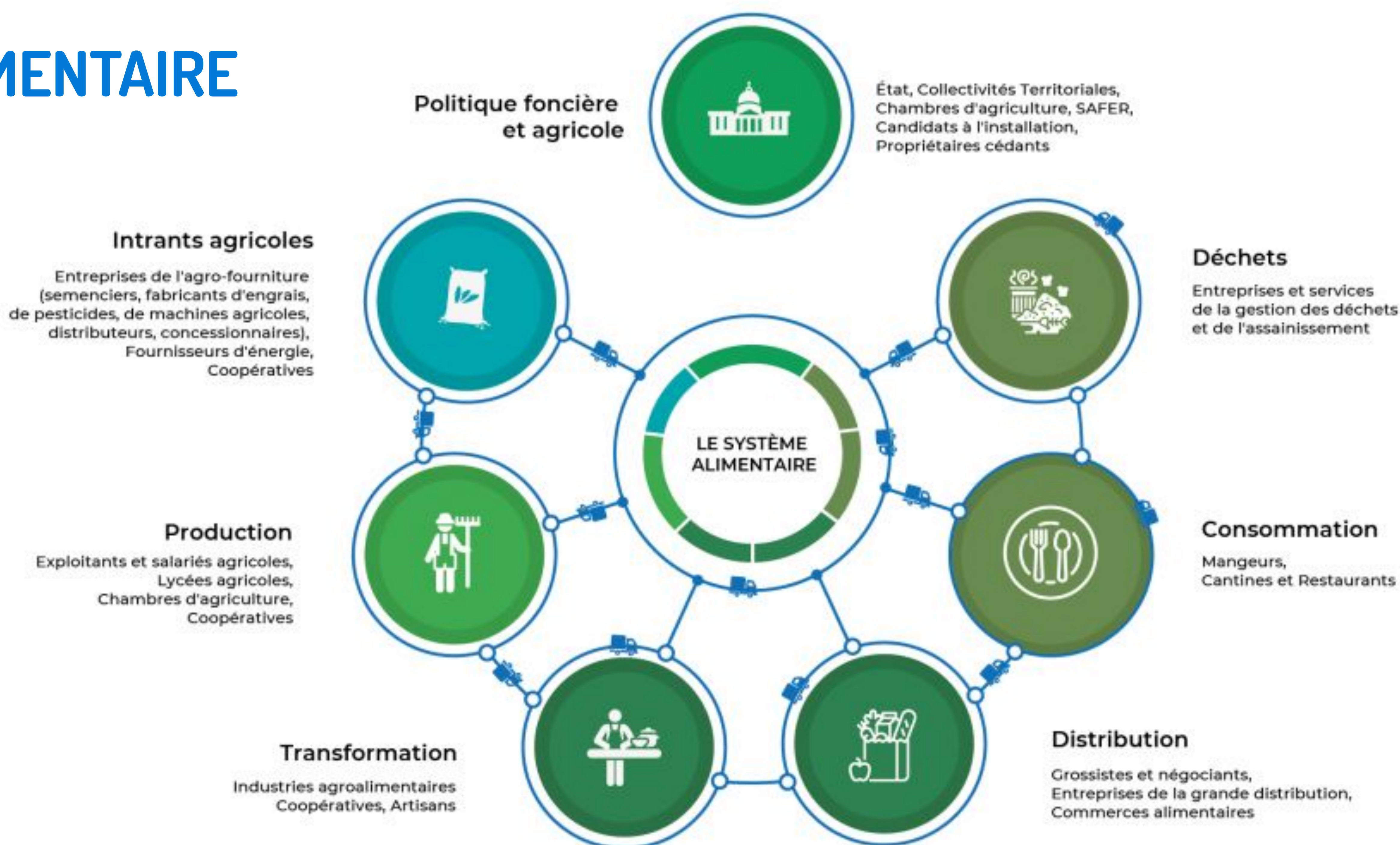
- L'assainissement
- Réflexion, étude, participation et portage de projets dans les domaines des énergies renouvelables à l'exception des énergies éoliennes (C4)
- L'aménagement et entretien des cours d'eau (CARCT)
- La mise en place de pôles de santé ou d'annexes (CARCT)
- L'accueil de la petite enfance (CARCT)
- Le centre de loisirs sans hébergement, accueil périscolaire (CARCT)

# Le Projet Alimentaire Territorial

## ...comment faire ?

### LE SYSTÈME ALIMENTAIRE

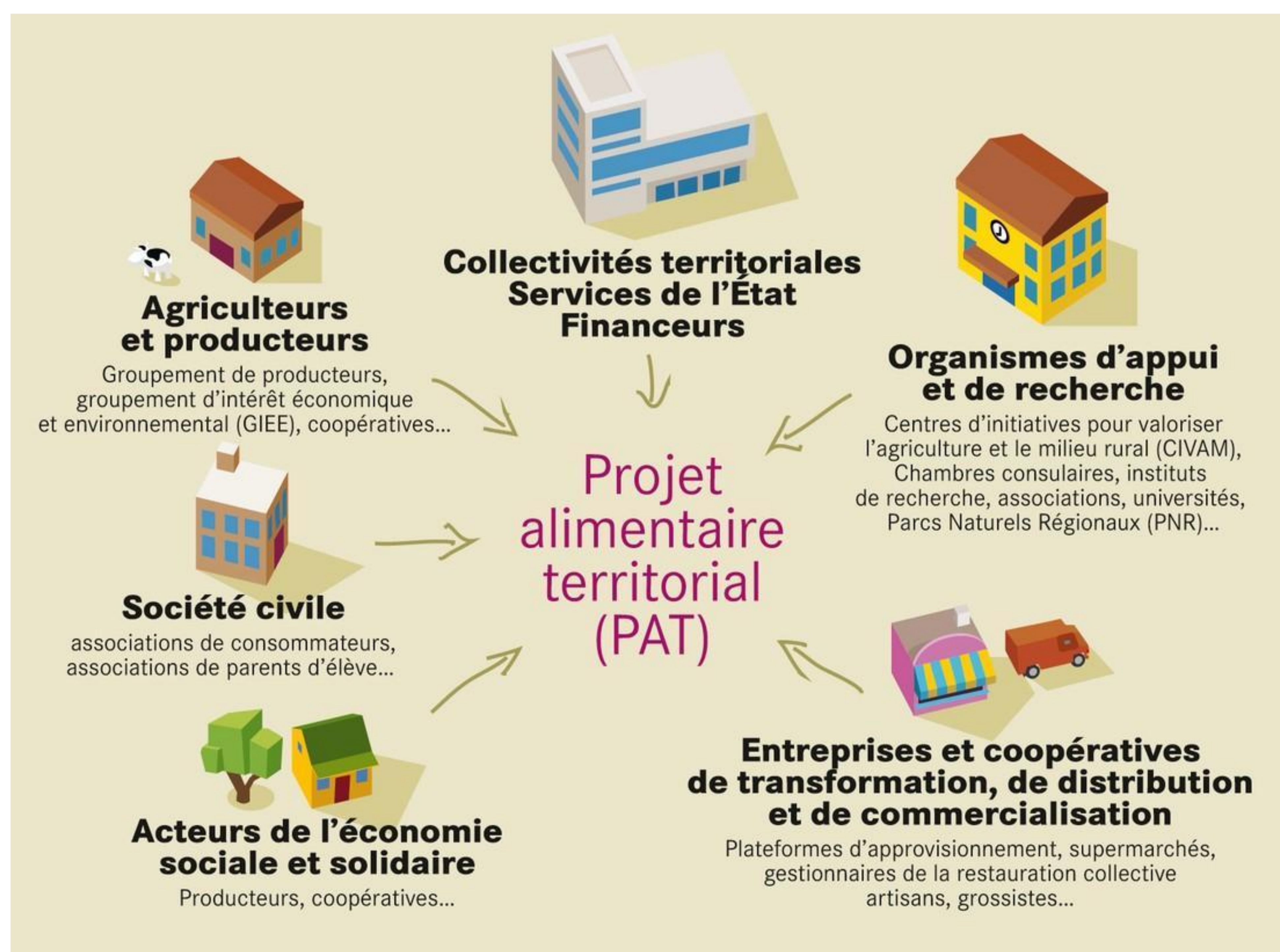
Le système alimentaire englobe toutes les étapes et tous les acteurs autour de la chaîne alimentaire, des intrants agricoles à la gestion finale des déchets !



Source : Les Greniers d'Abondance

### LES ACTEURS AUTOUR D'UN PAT

Par conséquent, les acteurs concernés par une démarche de Projet Alimentaire Territorial sont nombreux et issus d'horizons très divers !

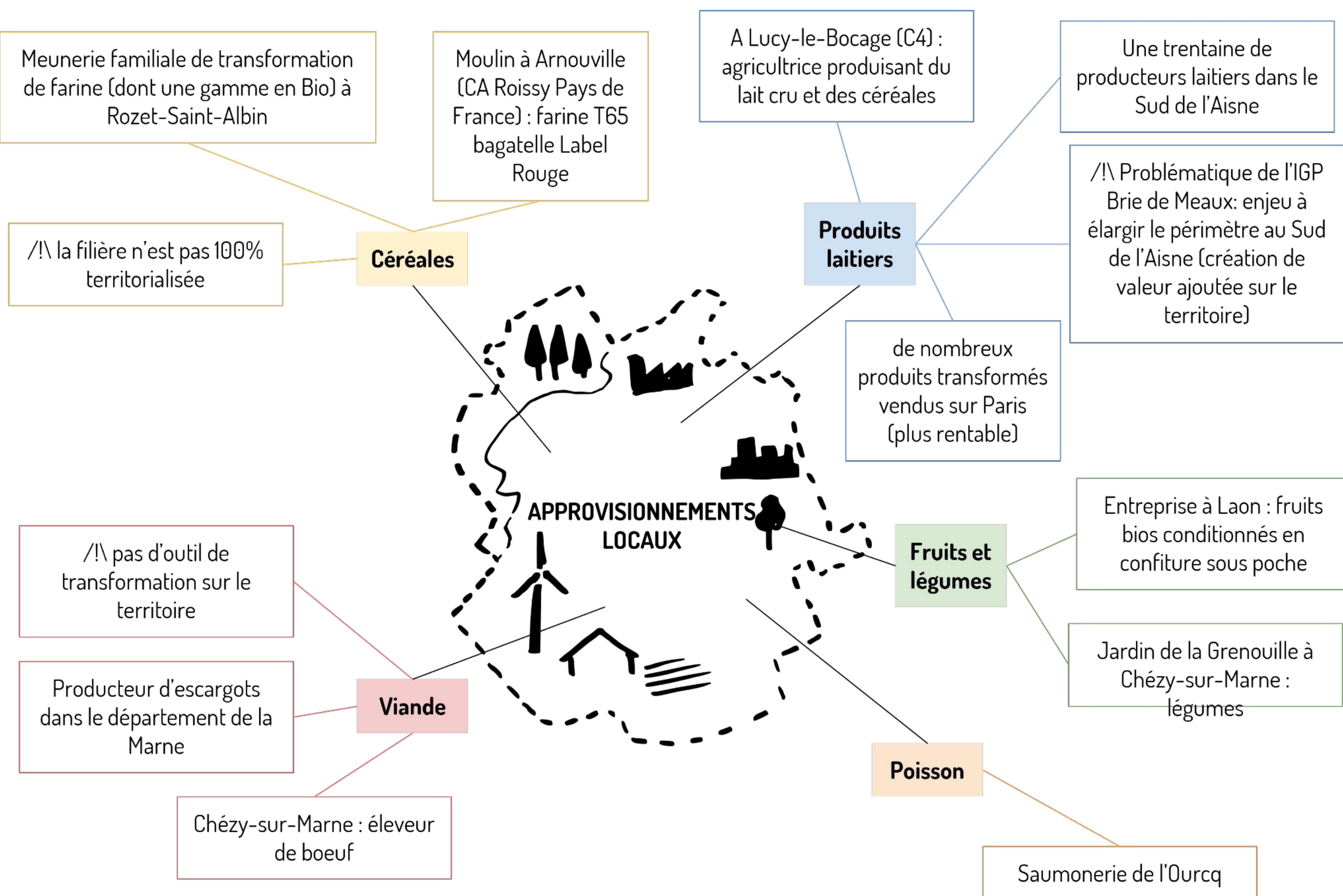


Source : Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire

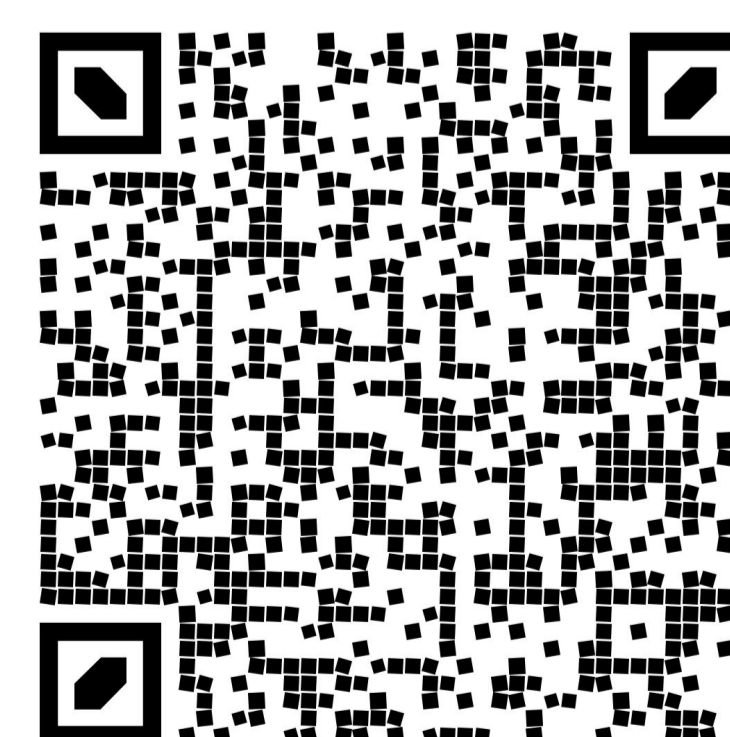
# Le Projet Alimentaire Territorial

## ...comment faire ?

### DES ACTEURS DU TERRITOIRE ENGAGÉS DANS UNE TRANSITION AGROALIMENTAIRE



*Cette liste est bien sûr non exhaustive !  
Vous souhaitez rajouter une structure ? Vous pouvez contribuer en scannant ce QR code !*



# D'où vient le **Projet Alimentaire Territorial** du Sud de l'Aisne ?

## 2021 **Les prémisses du Projet Alimentaire Territorial**

L'idée de réaliser un Projet Alimentaire n'est pas nouvelle pour le territoire du Sud de l'Aisne. Plusieurs démarches gravitant autour du système alimentaire ont déjà émergé au fil des années: réflexion autour d'une cuisine centrale (2019), projets d'installation de maraîchers, accompagnement à la lutte contre la précarité, projet de territoire ayant identifié l'alimentation comme priorité... Cette démarche de PAT, initiée en 2022 et financée par l'Ademe et le fonds LEADER, vise à répondre aux attentes des habitant·e·s et mettre tous ces projets en cohérence autour d'une stratégie ambitieuse pour un Système Alimentaire Territorial plus durable, plus juste, plus inclusif.

## 2022 **Phase 1: Diagnostic agricole et alimentaire du territoire**

La première étape de ce projet est de coproduire le diagnostic du système alimentaire du territoire: cela passe par une **analyse de l'existant, des grandes dynamiques territoriales et des projets précédents**, par des **entretiens** avec plusieurs acteurs et partenaires, par un **atelier à destination des opérateurs économiques**, par un **questionnaire à destination du grand public...** et bien sûr par ce Forum de l'Alimentation Durable !



Atelier de concertation auprès des entrepreneurs - 22 septembre 2022  
Photo ExtraCité



Atelier de concertation auprès des entrepreneurs - 22 septembre 2022  
Photo ExtraCité

A quelle fréquence achetez-vous des produits alimentaires locaux ?

425 sur 425 personnes ont répondu à cette question



Résultats du questionnaire grand public - novembre 2022  
Image ExtraCité

# D'où vient le **Projet Alimentaire Territorial** du Sud de l'Aisne ?

**2023**

## **Phase 2: Co-construction de la stratégie**

février à  
avril

Dès lors que le diagnostic territorial coproduit sera validé, il s'agira de s'atteler à coproduire la stratégie: quelles sont les grandes orientations pour le territoire à court et moyen terme pour le système alimentaire ? Quels objectifs prioriser ?

mai 2023  
jusque  
2024

## **Phase 3: Elaboration du plan d'actions et développement des outils d'évaluation**

Le plan d'actions sera formalisé à partir des grandes orientations coproduites par les acteurs du territoire et validées par les élu.e.s. Ce plan d'action sera la feuille de route opérationnelle du PAT: quelles sont les actions à mettre en place et comment ?

Parallèlement, des outils de suivi et d'évaluation (référentiel d'évaluation et indicateurs) seront élaborés lors de cette étape, en lien avec la grille d'évaluation environnementale des systèmes alimentaires réalisée par l'Ademe.



# 2) Portrait sociodémographique du territoire du Sud de l'Aisne

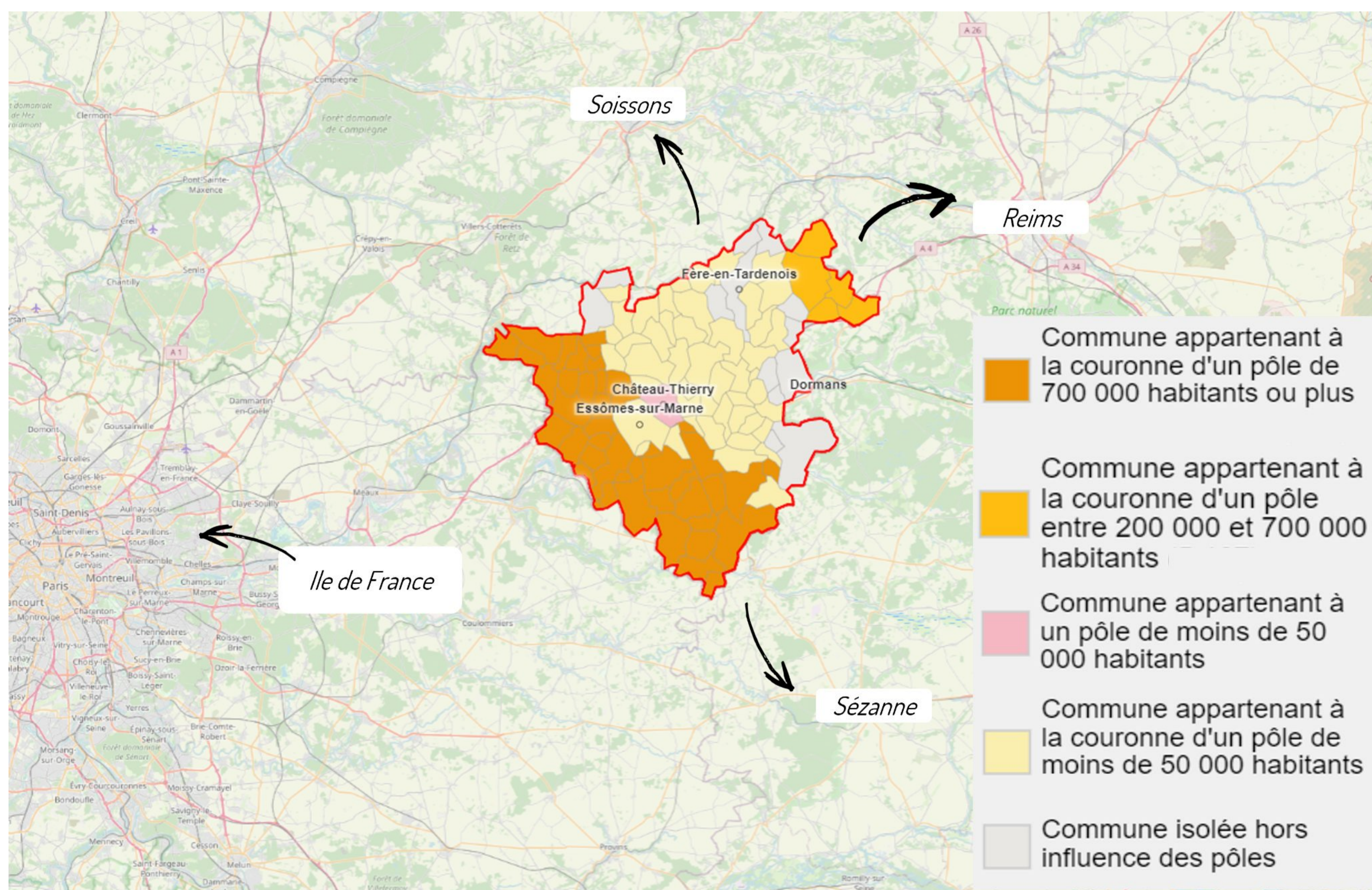
# CARTE D'IDENTITÉ DU TERRITOIRE

Le territoire du Sud de l'Aisne se compose de deux établissements publics de coopération intercommunale regroupant 108 communes: la **Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry (CARCT)** et la **Communauté de Communes du Canton de Charly-sur-Marne (C4)**.

Si le territoire se situe dans les Hauts-de-France, à l'extrémité sud du département de l'Aisne, il jouit d'une **position particulière en proximité directe avec la Seine-et-Marne (Ile de France) et la Marne (Grand Est)**.



Source: PETR UCCSA

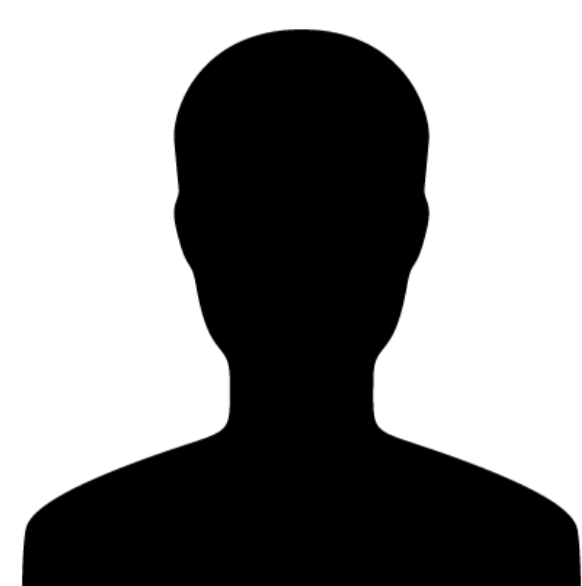


Source: ExtraCité à partir des données de l'Observatoire des territoires, 2022

Par conséquent, le territoire du Sud de l'Aisne est soumis à des aires d'attractivité et d'influence en-dehors des limites administratives, et ce particulièrement **vers le bassin francilien pour le sud ouest du territoire et vers le bassin rémois pour le nord est du territoire**. Ces interactions entre territoires constituent des leviers à intégrer dans la démarche de Projet Alimentaire Territorial !



# LA POPULATION DU TERRITOIRE



**70 133 habitant-e-s**

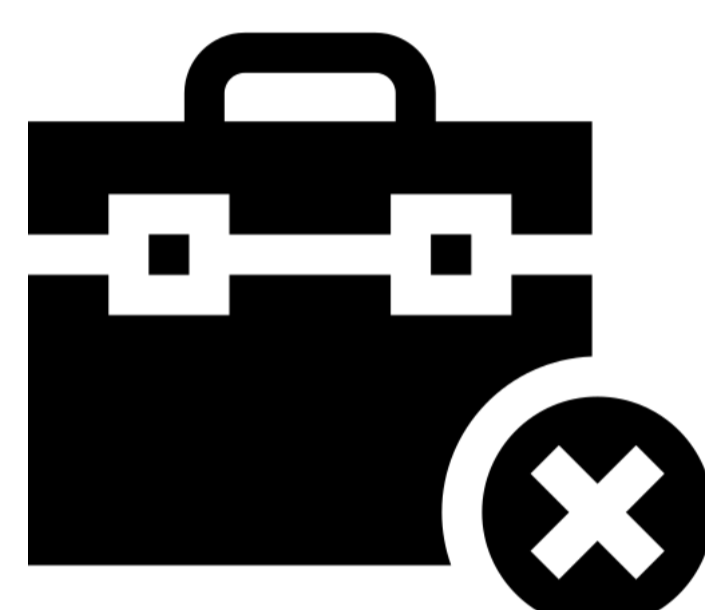
soit 13% de la population départementale  
et 63 hab / km<sup>2</sup> (188 dans les HDF et 1022 dans l'IDF)

Source: Insee, dossier 2022 sur les données 2019



**27,35% de la population est sans diplôme (ou uniquement certificat d'études primaires)**

Source: Insee, dossier 2022 sur les données 2019



**13,65% de la population des 15-64 ans est au chômage (au sens du recensement)**

17,6% à l'échelle de l'Aisne

16,4% à l'échelle des HDF

13,4% à l'échelle métropolitaine

*mais aussi*

11,2% à l'échelle de la Seine-et-Marne

13,2% à l'échelle de la Marne

Source: Insee, dossier 2022 sur les données 2019



Source: graphique réalisé par ExtraCité, d'après l'INSEE, dossier 2022 sur les données 2019



**2 Quartiers Politiques de la Ville**

localisés à Château-Thierry

Source: ANCT, 2022



**14,6% des ménages sont des familles monoparentales**

Source: Insee, dossier 2022 sur les données 2019

## LE LIEN AVEC LE SYSTÈME ALIMENTAIRE

La population du territoire du Sud de l'Aisne présente dans l'ensemble un niveau de vie plutôt bon, même si l'on constate de fortes disparités selon les communes. Ces données sociographiques sont importantes dans un PAT: elles impactent en effet le budget consacré à l'alimentation et sont souvent liées aux habitudes d'achats et de consommation !

# LA POPULATION DU TERRITOIRE

## Un niveau de vie dans l'ensemble correct mais inégalement réparti

### 13,1% de taux de pauvreté

18,4% à l'échelle de l'Aisne

17,6% à l'échelle des HDF

14,5% à l'échelle métropolitaine

*mais aussi*

11,7% à l'échelle de la Seine-et-Marne

14,5% à l'échelle de la Marne

Source: Insee, dossier 2022 sur les données 2019

### 21 350€: médiane du revenu disponible par unité de consommation

19 880€ à l'échelle de l'Aisne

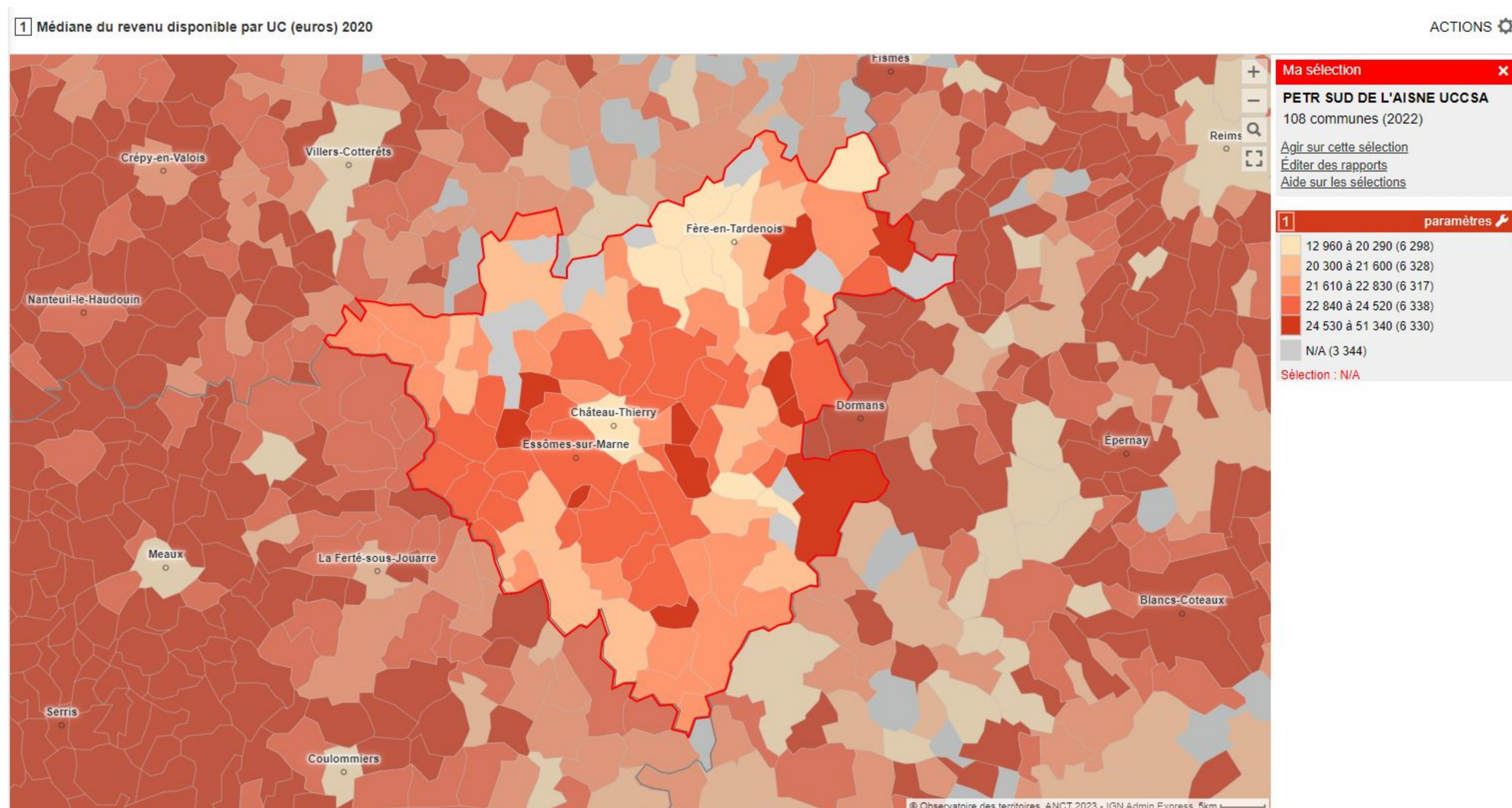
20 360€ à l'échelle des HDF

*mais*

23 590€ à l'échelle de la Seine-et-Marne

21 750€ à l'échelle de la Marne

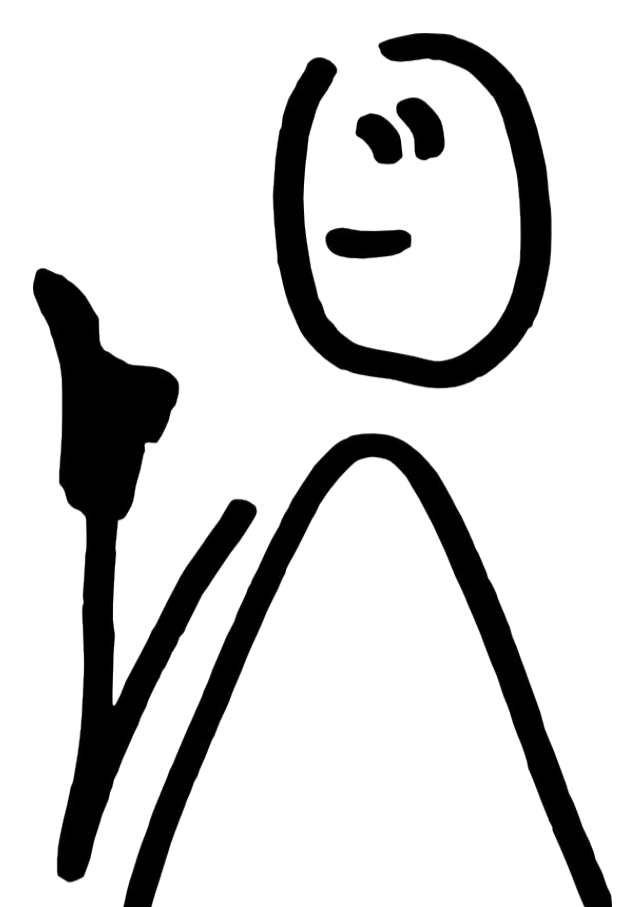
Source: Insee, dossier 2022 sur les données 2019



Mais la situation est inégale au sein du territoire: on observe des **disparités socioéconomiques entre le nord (le Tardenois) et le sud (vers la Marne)**, le premier concentrant plus d'indicateurs de pauvreté (médiane du revenu disponible par unité de consommation plus faible, taux de chômage plus élevé). Par ailleurs, malgré un niveau de vie correct comparativement aux moyennes départementales et régionales, et bien que 62,8% des habitant·e·s ayant répondu au questionnaire ne sont pas du tout en situation d'insécurité alimentaire, 34% considèrent qu'elles ont **suffisamment à manger mais ce ne sont pas toujours les aliments qu'elles souhaiteraient consommer**. Cette tendance se confirme avec **54% des personnes sondées qui affirment rencontrer des difficultés financières pour se procurer une alimentation sous signe de qualité (SIQO) et 50% qui rencontrent des difficultés financières pour se procurer une alimentation d'origine locale**. Ces difficultés risquent de s'accroître dans un contexte d'inflation forte.

Sources: Observatoire des territoires, questionnaire grand public

# LA SANTÉ SUR LE TERRITOIRE



L'Organisation Mondiale de la Santé définit en 1946 la santé comme étant « **un état de complet bien-être physique, mental et social, qui ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité.** »

## EN FRANCE...

**17% de la population française est en situation d'obésité**

L'obésité se mesure par un Indice de Masse Corporelle égal ou supérieur à 30

Source: Ministère de la Santé, 2019

**20 à 25% des cancers sont attribuables à des facteurs nutritionnels en France**

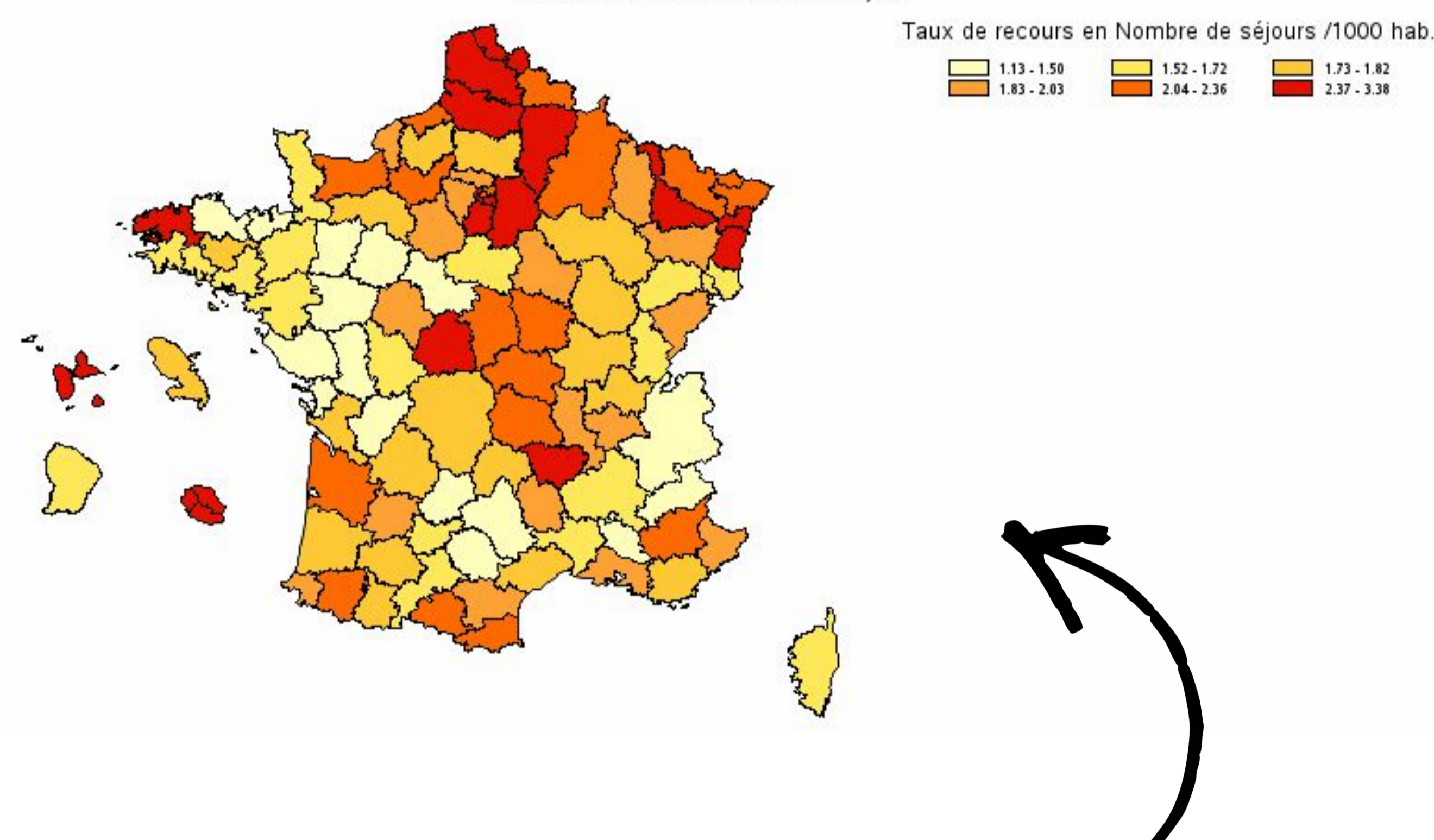
Source: Ministère de la Santé, 2017

**L'exposition aux perturbateurs endocriniens augmente le risque de développer des maladies**

Ces substances chimiques sont susceptibles d'impacter le système endocrinien (le fonctionnement hormonal). Les premières sources d'exposition aux perturbateurs endocriniens sont l'ingestion (l'alimentation) et l'inhalation.

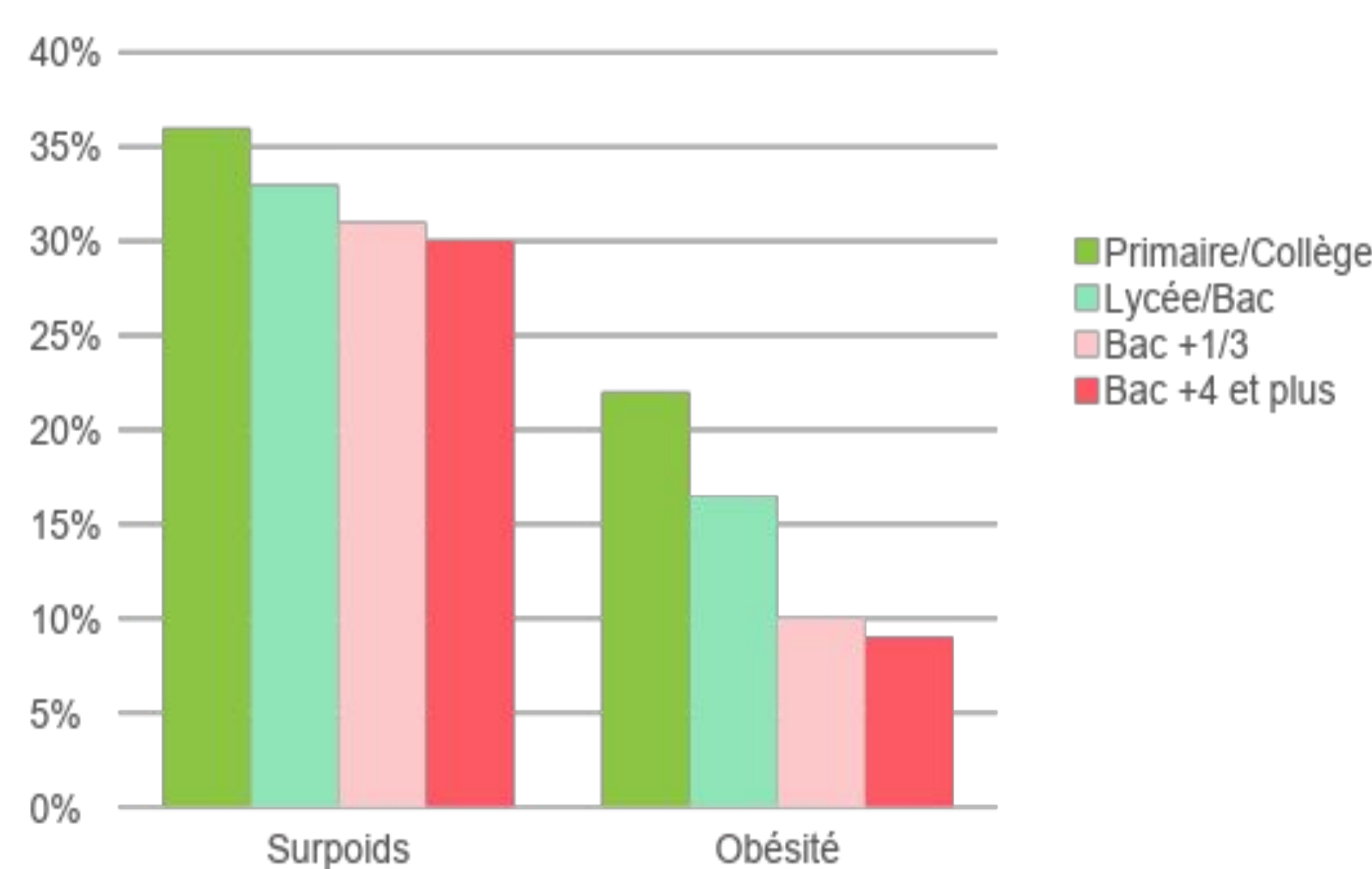
Source: Ministère de la Santé, 2022

Taux de recours MCO par Territoire de Santé - séjours 2016/pop. 2014 - Standardisé  
Groupes Activités (GA) - G161 - Troubles métaboliques, nutritionnels et obésité  
Taux de recours national : 1,98



**Le surpoids et l'obésité varient selon le niveau de diplôme et la région d'habitation**

Source: ScanSanté – Données sur les hospitalisations de 2016 à 2020



## Sur le territoire du Sud de l'Aisne...

L'offre en soins semble dans l'ensemble plutôt correcte, avec au moins **2 hôpitaux** (Château-Thierry et Villiers-Saint-Denis), **10 établissements d'hébergement pour personnes âgées**, des **Maisons de santé d'intérêt communautaire** (Jaulgonne, Condé-en-Brie), **35 médecins généralistes** recensés sur le territoire, une **maison sport-santé** (Château-Thierry),... Par ailleurs, l'accessibilité potentielle localisée est de 3 sur le territoire: c'est-à-dire qu'on estime que **3 consultations sont réalisées par personne par an** (la moyenne nationale est de 3,9). "C'est le territoire le mieux lûti de l'Aisne !" [ARS]

Source: observateur des territoires, 2022

# LA SANTÉ SUR LE TERRITOIRE

## DANS LE SUD DE L' AISNE...

82

c'est l'**indice de vieillissement de la population du territoire**: on compte 82 personnes de 65 ans (et plus) pour 100 personnes de moins de 20 ans. Seulement 25% de la population a plus de 60 ans. Aujourd'hui, le territoire est modérément impacté par les problématiques notamment de santé liées au vieillissement de la population (mais c'est un phénomène à anticiper).

Source: Observatoire des territoires, 2022

17,3  
%

des habitant·e·s du territoire sont **engagé·e·s dans une pratique sportive (licence en club)**. C'est moins que la moyenne française (22,1%). *Limite: cette donnée n'inclut pas le nombre d'inscriptions dans les salles de sport de type musculation, escalade,...*

Source: Observatoire des territoires, 2022

52%

des personnes ayant répondu au questionnaire **considèrent ne pas pratiquer une activité physique ou sportive d'au moins 150 minutes par semaine** (temps recommandé par l'OMS).

Source: Questionnaire grand public, 2022

42,9  
%

des personnes ayant répondu au questionnaire affirment avoir un **Indice de Masse Corporelle au-delà des normes recommandées**: la plupart sont en situation de **surpoids (33,2%)**, une minorité en situation d'**obésité (8,5%)** et de rares cas en situation d'**insuffisance pondérale (1,2%)**.

Source: Questionnaire grand public, 2022

## LE LIEN AVEC LE SYSTÈME ALIMENTAIRE

"Manger-bouger" ... l'alimentation est un déterminant majeur de la santé des individus, d'autant plus qu'on constate une convergence des difficultés: plus le niveau de vie est faible, plus l'alimentation risque d'être insuffisante pour la santé des individus. Par ailleurs, la question de la santé est plus large: elle concerne aussi les conditions de production et de transformation des produits alimentaires (qualité de l'air, qualité de l'eau, produits utilisés en agriculture,...).

# PORTRAIT DU TERRITOIRE

## LES ATOUTS

- Une population dans l'ensemble plutôt jeune, avec seulement 25% de la population ayant 60 ans ou plus
- Un territoire peu densément peuplé
- Un taux de pauvreté à l'échelle des deux EPCI significativement plus faible (13,1%) que la moyenne départementale (18,4%) et la moyenne régionale (17,6%) en 2019, et en cohérence avec les moyennes des départements attenants
- Une médiane du revenu disponible par unité de consommation également plus élevée sur le territoire (21 350€) qu'à l'échelle départementale (19 880€) et qu'à l'échelle régionale (20 360€) en 2019, même si elle est légèrement supérieure en Marne et significativement supérieure en Seine-et-Marne (et inégalement répartie au sein du territoire)
- Un taux de chômage des 15-64 ans en 2019 à l'échelle des deux EPCI (13,5%) plus faible que la moyenne départementale (17,6%) et la moyenne régionale (16,4%)
- Un territoire dans l'ensemble considéré comme bien pourvu en équipements de santé et politiques publiques (1 contrat local de santé existant sur Château-Thierry), une bonne accessibilité potentielle localisée (moyenne: 3 consultations / an / personne)

## LES OPPORTUNITES

- Position géographique dans les HDF avec des aires d'attractivité et d'influence en-dehors de la Région : IDF (Seine-et-Marne, Paris) et Grand-Est (Marne), qui permet d'accéder à de nombreux services et d'offrir des débouchés +/- locaux pour les productions agricoles
- Des démarches de développement territorial (LEADER)

## LES ENJEUX

- Un cadre de vie sain et sûr
- La bonne santé de la population
- Renforcement des liens entre les zones urbaines et les zones rurales
- Le renforcement de la communication / information autour des dispositifs existants pour accéder à une alimentation locale et de qualité

### Préconisations complémentaires:

- Lutte contre les inégalités territoriales (de revenu, de pauvreté)
- Acculturation aux liens entre santé - alimentation
- Valorisation de l'offre disponible
- Sensibilisation au bien manger

## LES FAIBLESSES

- Un faible engagement dans une activité sportive sur le territoire (en deçà de la moyenne nationale)
- 34% des personnes ayant répondu à l'enquête considèrent qu'elles ont suffisamment à manger mais ce ne sont pas toujours les aliments qu'elles souhaiteraient consommer
- une part importante des habitants semble souffrir (ou risque de souffrir à moyen et long terme) de troubles sanitaires liés à la nutrition et l'activité (faible activité physique, situations de surpoids et d'obésité concernant env. 40% des sondés au questionnaire)
- Quelques zones territoriales en fragilité économique (des poches de pauvreté, comme par exemple les 2 Quartiers Politique de la Ville à Château-Thierry)
- Une accessibilité inégale aux équipements de santé et aux professionnels médicaux (inégalités entre l'urbain et le rural), qui risque d'être croissante (en lien avec le vieillissement de la population)

## LES MENACES

- Un contexte inflationniste qui réduit le pouvoir d'achat des ménages et impacte nécessairement leurs dépenses alimentaires

## UNE SOLUTION ?

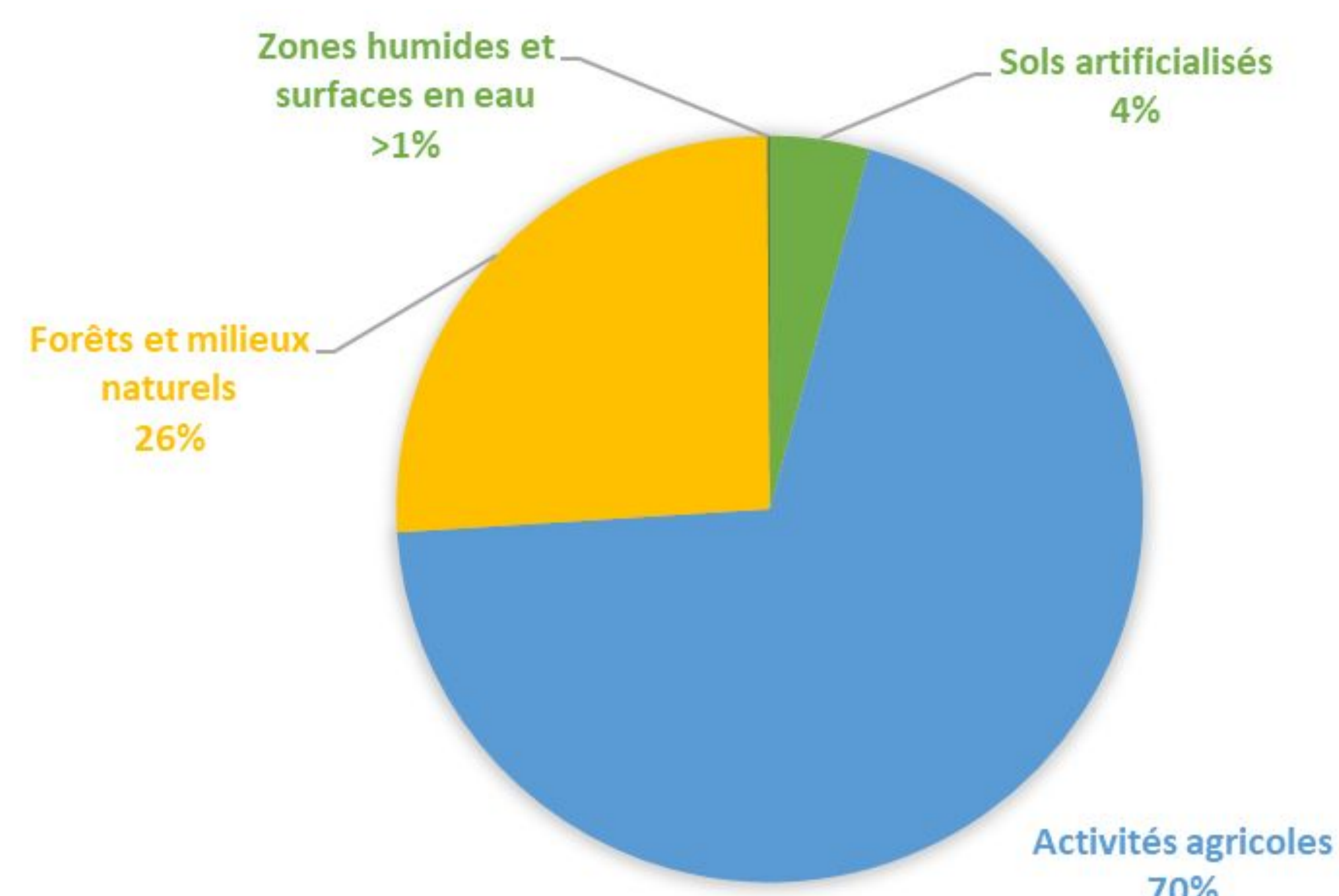
# **3) L'environnement et les ressources naturelles sur le territoire du Sud de l'Aisne**

# L'ENVIRONNEMENT ET LES RESSOURCES NATURELLES

## Répartition des usages des sols

Le Sud de l'Aisne est particulièrement orienté vers les activités agricoles (contre 51,1% à l'échelle française), et jouit par conséquent de moins de forêts et milieux naturels qu'à l'échelle nationale (30,6%).

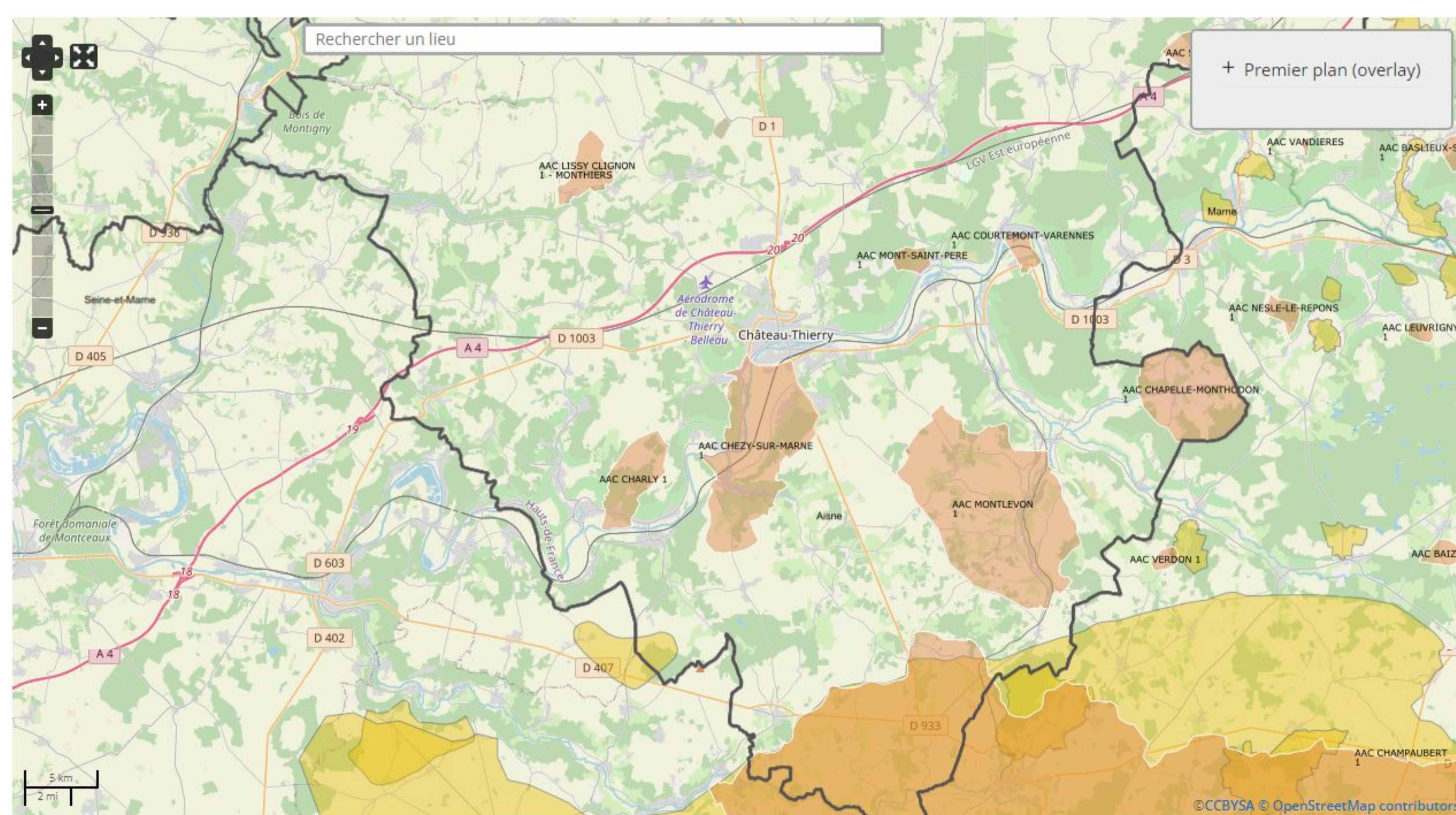
Source: Corine Land Cover, données 2018



Source: Graphique réalisé par ExtraCité à partir des données Corine Land Cover 2018

## Ressources en eau

- **3 masses d'eaux souterraines**, dont les états quantitatifs sont bons mais les états chimiques médiocres: l'Eocène du bassin versant de l'Ourcq (tête de bassin versant), le Lutétien-Yprésien du Soissonnais-Laonnois, et le Tertiaire du Brie-Champigny et du Soissonnais [Source: Géo-Seine-Normandie, AESN, 2022]
- **Un territoire traversé par 43 cours d'eau**: les principales rivières sont la Marne, l'Ourcq, le Clignon, le Surmelin, le Petit Morin. Ces cours d'eau, affluents inclus, sont considérés comme en états écologiques souvent médiocres à moyens [Source: AESN, 2022]
- **69 communes sont concernées par un aléa inondation** [Source: Observatoires des territoires, 2022]
- Le territoire fait partie du SAGE Aisne Vesle Suippe
- En termes de protection de la ressource en eau, **6 aires d'alimentation de captage** sont actuellement formalisées et **en attente de validation**
- **20 captages en eau potable sont recensés**



### Légende

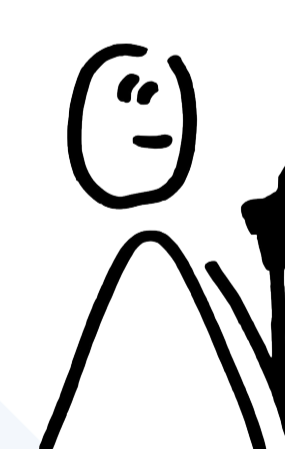
- Aire d'alimentation de captage - Validé - France entière
- Aires d'Alimentation de Captage - Périmètre en attente de validation par un référent - France entière

Source: Image issue du site internet <https://aires-captages.fr/>

Nota: il a été remonté lors des ateliers que cette cartographie, issue des données 2022 de l'Office international de l'Eau, n'est pas exhaustive.

**Périmètre de protection de captage :** dispositif délimité autour d'un point de captage pour le protéger des pollutions ponctuelles, accidentelles et/ou diffuses, susceptibles d'intervenir à proximité de l'ouvrage de captage. Le PPC est obligatoire pour les captages d'un débit de plus de 100 cubes par jour (en moyenne annuelle).

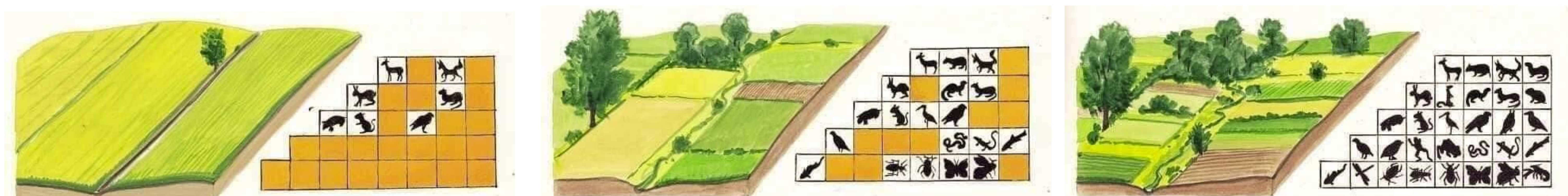
**L'aire d'alimentation de captage:** dispositif complémentaire pour mieux lutter contre les pollutions diffuses, l'AAC désigne une surface géographique où toute goutte d'eau est susceptible de parvenir jusqu'à l'ouvrage de captage par infiltration ou ruissellement. L'AAC n'est pas obligatoire (il s'agit d'un arrêt préfectoral). Lorsque des activités agricoles sont incluses dans un périmètre d'AAC, celles-ci sont soumises à des normes renforcées pour protéger la ressource en eau.



# L'ENVIRONNEMENT ET LES RESSOURCES NATURELLES

## Biodiversité, zones naturelles ou protégées

Les paysages du territoire du Sud de l'Aisne sont profondément marqués par les activités agricoles, et par extension la biodiversité du territoire est impactée par les grandes tendances observées ces dernières décennies (augmentation de la SAU moyenne par exploitation, uniformisation des champs et cultures avec disparition de haies et réduction d'écotones, utilisation élevée de produits phytosanitaires,...).



Source: *Le guide illustré de l'écologie*, de Bernard Fischesser

Pour limiter la dégradation des écosystèmes et préserver les habitats et modes de vie d'espèces faunistiques et florales, plusieurs sites sont protégés sur le territoire du Sud de l'Aisne. On recense:

- 2 sites Natura 2000
- 2 ZNIEFF de type 2
- 49 ZNIEFF de type 1
- 52 espaces naturels sensibles
- 1 arrêté de protection de biotope (Coincy)
- 1 démarche trame verte et bleue existante



Bombina Variegata, espèce protégée et recensée dans la Zone Natura 2000 des Côteaux Calcaires du Tardenois et Valois  
Source image: Clicnat



Busard Saint Martin, espèce protégée et recensée à la Hottée du Diable à Coincy  
Source image: Oiseaux.net

## Le lien entre le système alimentaire et les ressources naturelles

Pourquoi se poser la question des ressources naturelles et de l'environnement dans le cadre d'un PAT ? Non seulement **le système alimentaire dépend de la qualité et quantité des ressources** (eau, air, sols) pour bien produire et préserver la bonne santé de tous, mais **il joue aussi un rôle clef dans l'équilibre des écosystèmes**: les estives, les surfaces toujours en herbe qui représentent 11,3% des espaces agricoles sur la CARCT et 12,20% des espaces agricoles sur la C4 [Source: observatoire des territoires, 2022], mais aussi les pâtures et les forêts **sont essentielles pour préserver la biodiversité et ont un rôle important dans la séquestration de carbone.**



# L'ENVIRONNEMENT ET LES RESSOURCES NATURELLES

## Qualité de l'air, climat et gaz à effet de serre

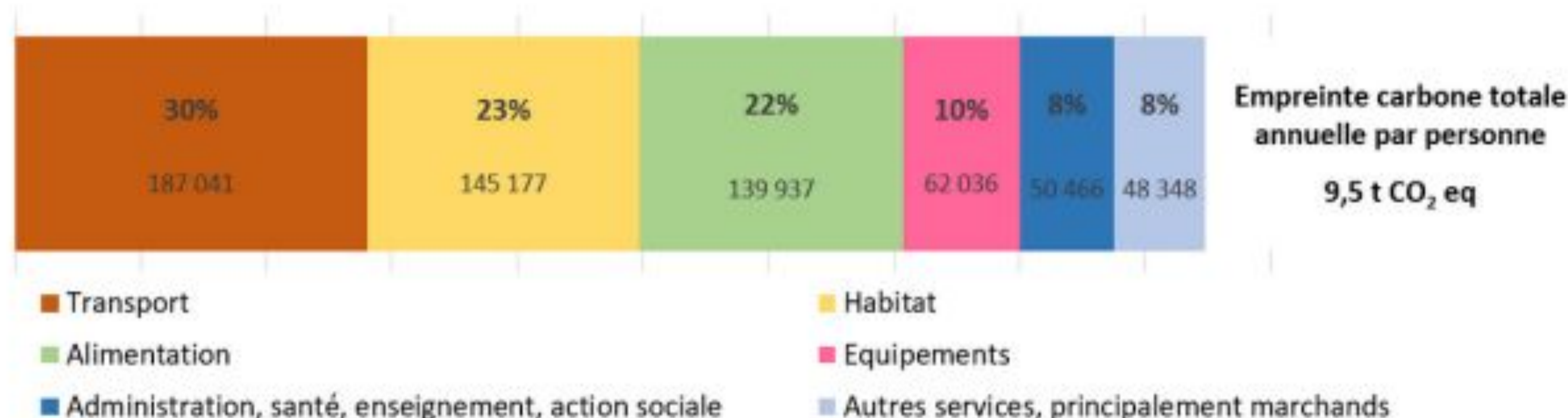
Le **pouvoir de réchauffement global** (indicateur exprimant l'effet cumulé des substances émises dans l'air qui contribuent à l'accroissement de l'effet de serre hors puits de carbone (unité: milliers de tonnes équivalent CO<sub>2</sub>)) **du territoire du Sud de l'Aisne est estimé à 523 072 tonnes équivalent CO<sub>2</sub>**. Ces tonnes se répartissent principalement entre les postes **transport (routier), agriculture, résidentiel, industrie (hors énergie) et tertiaire.**

Source: observatoire des territoires, 2022

## Le lien entre le climat et le système alimentaire

Figure 5 : décomposition de l'empreinte carbone totale par postes de consommation en 2017

En milliers de tonnes CO<sub>2</sub> éq

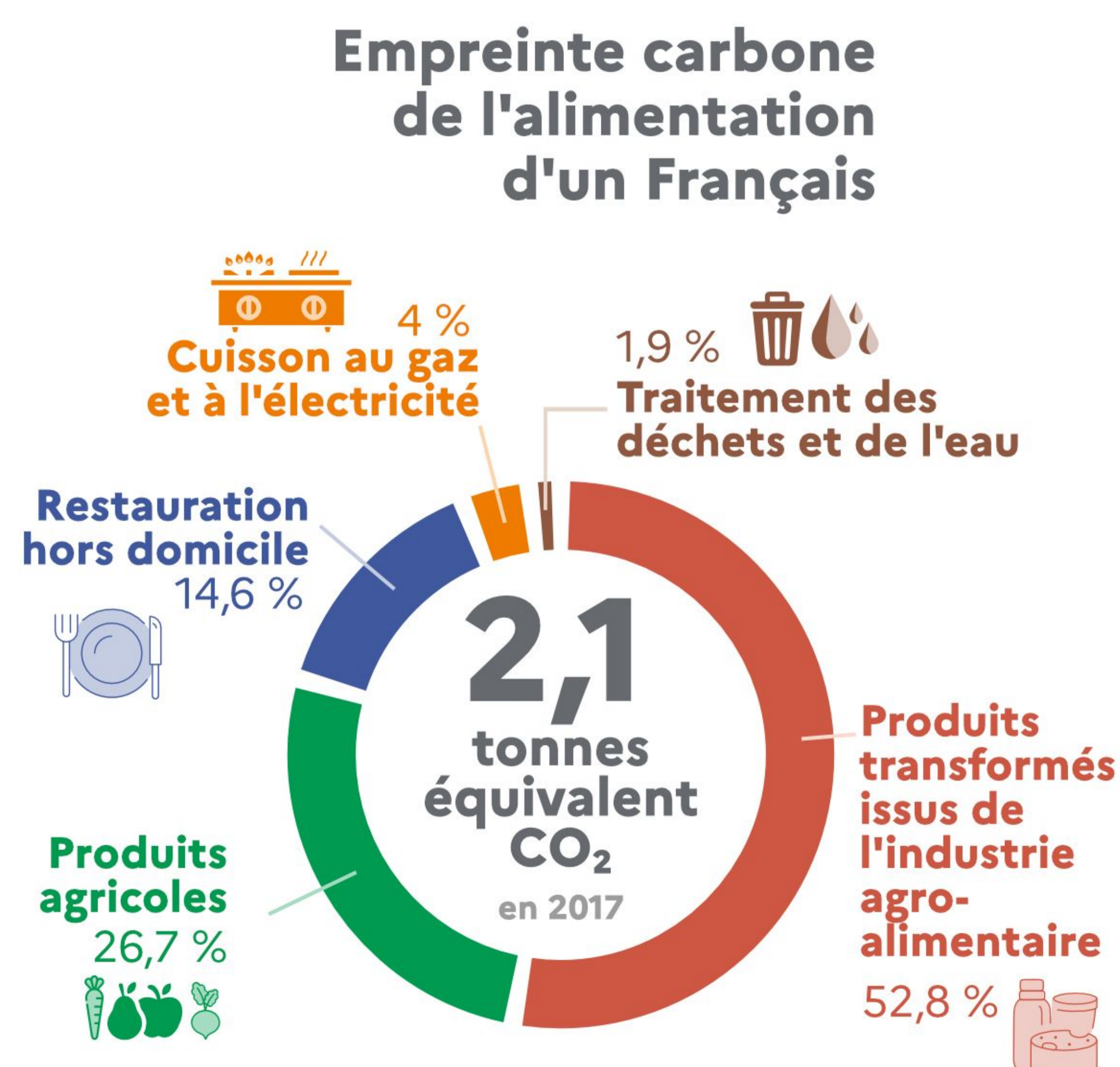


Source: Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires, 2022

Toutes les étapes du système alimentaire sont étroitement liées avec le climat et ont un impact sur l'empreinte carbone (c'est l'estimation des gaz à effet de serre contenus dans les biens et services consommés). Dans l'ensemble, **l'alimentation représente le troisième poste de l'empreinte carbone des ménages !**

En zoomant sur l'alimentation, les deux plus grands postes du bilan carbone sont les **produits transformés (52,8%)** et les **produits agricoles (26,7%)**.

Périmètre retenu de l'empreinte carbone alimentaire: biens agricoles, produits de la mer, biens agro-alimentaires, une partie du traitement des déchets et de l'adduction de l'eau, l'assainissement, la cuisson (gaz, électricité) et la restauration collective (publique ou privée)



● CGDD/SDES, 2022 - Bertrand Gaillet

Source: Notre-environnement.gouv

# ENVIRONNEMENT DU TERRITOIRE

## LES ATOUTS

- Plusieurs outils de protection de l'environnement et des écosystèmes à très haute valeur patrimoniale et naturelle (zones Natura 2000, arrêté de protection de biotope,...)
- Des mesures individuelles et économiques déjà menées (mesures agro-environnementales et climatiques notamment sur l'aire d'alimentation de captage de l'Ourcq amont)
- Un territoire très peu artificialisé

## LES OPPORTUNITES

- Une prise de conscience globale de l'importance de la protection des ressources naturelles
- Des programmes existants pour mobiliser les citoyens (Vigie Nature)
- Le Zéro Artificialisation Nette
- Le développement des cultures à bas niveau d'intrant pour préserver la ressource en eau
- La prise de conscience de l'importance des espaces agricoles peu ou non productifs pour la séquestration du carbone (jachères, estives, zones toujours enherbées,...)
- Réflexion communautaire sur une stratégie ciblée pour les zones à enjeux eau (avec l'union des syndicats d'eau du sud de l'aisne et la chambre d'agriculture)
- L'objectif de préservation du patrimoine naturel et de valorisation des paysages dans le SCoT (PETR) et dans le PLUi-H (CARCT)
- La valorisation des paysages (ex: tourisme vert et durable)

## LES ENJEUX

- La préservation de la ressource en eau (souterraine et de surface), en qualité et en volume
- La préservation et valorisation des écosystèmes
- Erosion des sols
- Renaturation
- Continuités écologiques
- Diversification des activités agricoles et préservation de l'élevage (essentiel pour le cycle de l'azote)

### Préconisations complémentaires:

- Réduction du pouvoir de réchauffement global
- Evolution des pratiques agricoles (amélioration des connaissances et actions en copartage avec les structures d'accompagnement)

## LES FAIBLESSES

- Une faible surface de milieux naturels dans les usages totaux des sols (et peu de surfaces agricoles en prairies permanentes recensées)
- Des tendances d'aménagement et de développement économique du territoire qui impactent fortement la biodiversité par la destruction d'habitats (augmentation des SAU moyennes, ...)
- Pollution de certains sols et des eaux de surface (ex: métazochlore, matières en suspension)
- Des eaux (surface et nappes) à l'état chimique majoritairement mauvais ou médiocre
- Régression des zones humides sur le territoire, pourtant essentielles pour les équilibres écosystémiques
- Un pouvoir de réchauffement global estimé à 523 072 tEq.CO2 (2016), principalement en transport, agriculture, résidentiel, industrie et tertiaire. (soit en 2016: 7,49 tEq.CO2 par hab vs. un objectif national de 2t et une moyenne française de 6,70 d'après l'Observatoire des territoires)

## LES MENACES

- L'artificialisation, l'étalement urbain
- Le dérèglement climatique
- L'agrandissement de la SAU moyenne et la perte de biodiversité souvent associée
- Pratiques agricoles préjudiciables à la biodiversité
- Risques identifiés de crues de l'Ourcq, du Clignon et du Surmelin
- 2,1 tonnes équivalent CO2 par personne et par an associées à l'empreinte carbone de l'alimentation en France

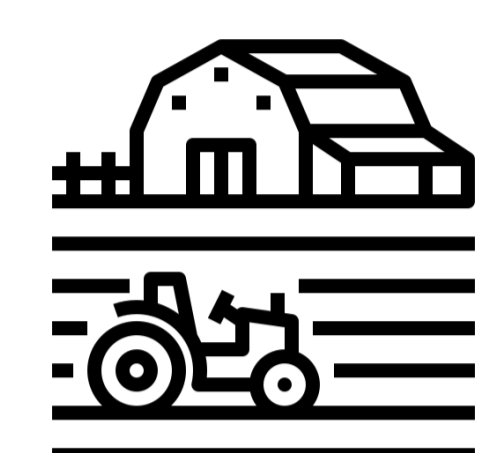
## UNE SOLUTION ?

### *Issues de la concertation*

- "Réensauvager le territoire ?"
- "Favoriser la biodiversité même urbaine"
- "Planter les arbres"
- "Privilégier des plantes mellifères"

# 4) La production agricole sur le territoire du Sud de l'Aisne

# L'amont du système alimentaire territorial : LA PRODUCTION AGRICOLE



**50  
ans**

- **1422 chefs d'exploitation et 1139 exploitations agricoles** [Source: RGA 2020]
- **67 038 hectares de Surface Agricole Utilisée** (+2,2% par rapport à 2010) [Source: RGA 2020] mais les surfaces déclarées à la PAC sont de 68 376 ha (hors vigne) [source: Chambre d'agriculture]
- SAU moyenne: **38,9 ha pour la C4 et 66,6 ha pour la CARCT** (Hauts de France: 90 ha) [Source: RGA 2020]
- **L'âge moyen des chefs d'exploitation est en augmentation sur le territoire**, mais reste moindre que dans les Hauts-de-France (51 ans) [Source: RGA 2020]

## Les démarches de diversification et de valorisation

- **723 exploitations sont labellisées AOP** (Champagne)
- **250 exploitations engagées en circuits courts** (hors vin)
- **169 exploitations sont labellisées HVE** (tous niveaux)
- **57 exploitations sont en Agriculture Biologique**
- **10 villages sont labellisés Territoire Bio Engagé !**
- **19 exploitations sont labellisées Label Rouge**
- **412 exploitations ont au moins une parcelle en culture à bas niveau d'intrant** (sarrasin, miscanthus, chanvre, sainfoin, luzerne, prairies, taillis courte rotation). Cela représente une surface de **9 879 ha**, soit **14% de la SAU totale**. Ces filières se développent progressivement sur le territoire avec le soutien de la Chambre d'agriculture et de l'Agence de l'eau.
- **4 producteurs du territoire sont inscrits sur la plateforme Produits de nos Pl'Aisne**: 2 éleveurs, 1 arboriculteur, 1 producteur de pâte



Sources: RGA 2020; annuaire des HVE 2022; Chambre d'agriculture 2022

## De nouvelles cultures émergent

- Noisetiers (22 ha, 3 agriculteurs), valorisés en circuits courts
- noyers (13 ha pour 3 agriculteurs), valorisés en circuits courts
- pois chiche (0,7 ha pour 2 agriculteurs)
- lentille (41 ha pour 6 agriculteurs)
- sarrasin (53 ha pour 10 agriculteurs), valorisé soit en transformation en farine à la ferme, soit en via une coopérative (ex: Ceresia)

Source: Chambre d'agriculture, 2022

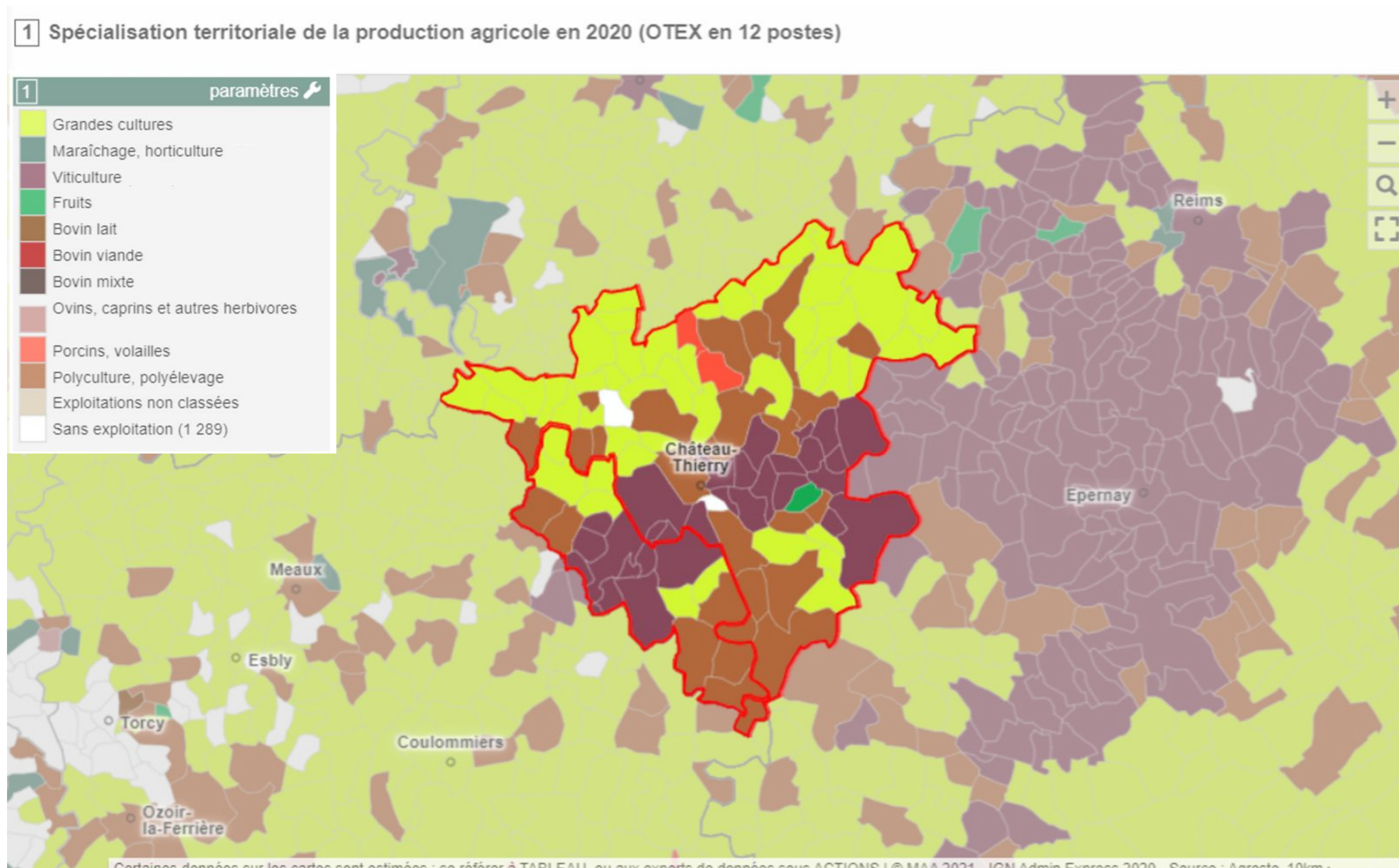
# L'amont du système alimentaire territorial : LA PRODUCTION AGRICOLE

## Les spécificités du territoire

- Une **région très agricole (grandes cultures) et viticole** (10% de la production AOC champagne est réalisée sur le territoire)
- Un territoire **au coeur de la Brie...** mais **hors aire géographique de l'AOP** (sur le lait)
- L'organisation spatiale du territoire induit une forte dépendance aux ressources fossiles pour la production et l'acheminement des produits alimentaires (aux étapes de la transformation, de la distribution, de la consommation)

## Les orientations technico-économiques

Les **OTEX communales** majoritaires sont les **grandes cultures, les bovins lait et la viticulture**. Trois communes se démarquent, deux ayant pour OTEX principales les bovins viandes (Brécy, Armentières-sur-Ourcq), et 1 en fruits (Connigis).

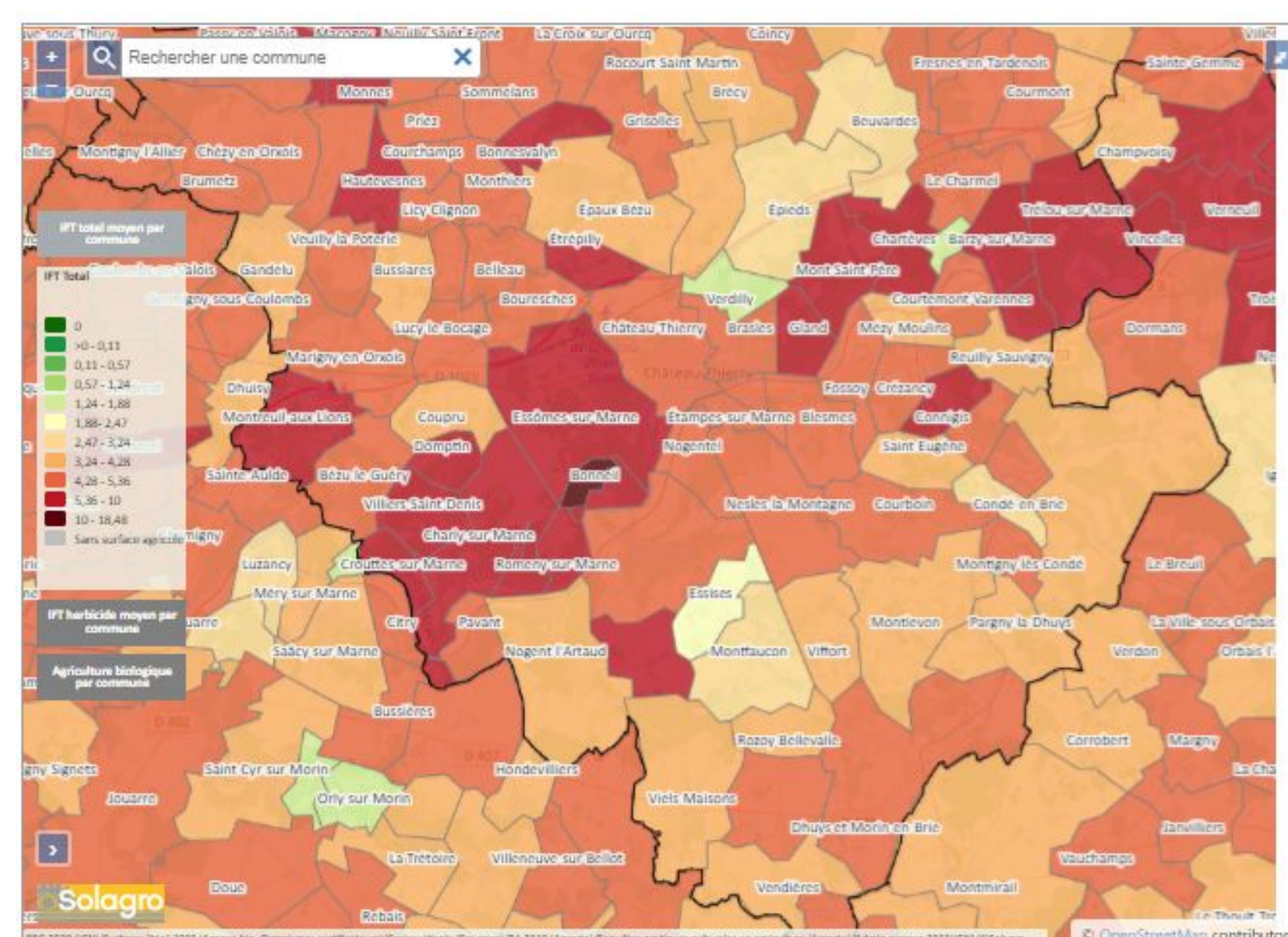


Source: Carte reconstituée par ExtraCité à partir de VizAgreste

## Agriculture, santé et environnement

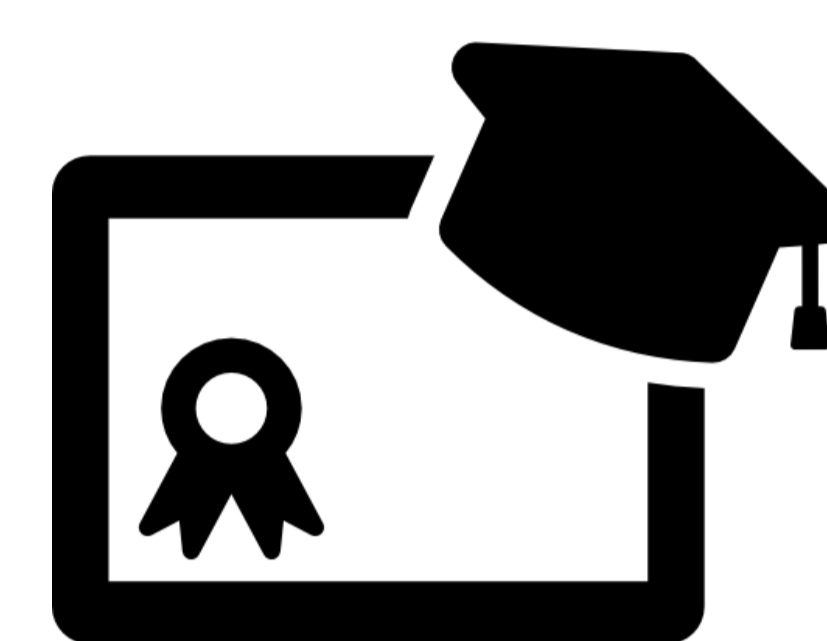
Le système agricole du territoire, de par ses orientations, semble particulièrement soumis à des dépendances extérieures (eau, semences, engrais, produits phytosanitaires, combustibles et ressources fossiles, ...). Cela souligne une vulnérabilité particulière du système alimentaire en cas de crise géopolitique et climatique.

**Par ailleurs, l'Indicateur de Fréquence de Traitement est estimé pour la plupart des communes entre 2,47 et 10.** L'IFT est un indicateur de suivi de l'utilisation de produits phytosanitaires. *NB: Cette cartographie est une estimation réalisée à partir des principales OTEX communales.* Source: Carte Adonis, Solagro, 2022



# L'amont du système alimentaire territorial : LA PRODUCTION AGRICOLE

La baisse du nombre d'agriculteurs et d'emplois liés à l'agriculture en France est une tendance marquée et continue depuis les années 1970. **Dans 10 ans, un agriculteur sur deux sera en âge de prendre sa retraite.** Dès lors, la formation aux métiers agricoles et le renouvellement des générations est un enjeu majeur pour chaque territoire ! Source: Ministère de l'agriculture, 2021



## La formation agricole

Des parcours très dynamiques, avec :

- le **Lycée agricole de Crézancy**, (effectifs de 150 - 180 élèves) dont le parcours pédagogique et l'engagement pour le système alimentaire a été valorisé par
  - un prix décerné pour l'introduction dans ses troupes de la **vache Simmental**, une race mixte (le lait et la viande peuvent être valorisés)
  - un prix pour la **valorisation de leurs méthodes de travail et d'apprentissage**
  - le **développement de cultures à bas niveau d'intrant**, comme par exemple le sarrasin cultivé sur 4 ha !

Sources: entretiens septembre 2022 ; données lycée Crézancy

- le Centre de Formation Professionnel pour Adulte de Verdilly, qui propose des formations notamment dans les domaines agricole (de la polyculture / élevage à l'horticulture), viticole, environnement, travaux paysagers, travaux forestiers.

Source: site du CFPPA, 2022



Source: Lycée Crézancy



Source: CFPPA de Verdilly

## L'installation agricole

- 13 projets sont passés par le PAIT en 2022
- Plus de 200 agriculteurs ont suivi une formation auprès de la CA

Source: Chambre d'agriculture

# L'amont du système alimentaire territorial : LA PRODUCTION AGRICOLE

## Les activités de production en lien avec l'insertion et l'économie sociale et solidaire

Des initiatives existent sur le territoire pour lier l'insertion professionnelle, la lutte contre les précarités et la production agricole. Ce sont en grande partie des Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE) dont font partie:

- des **Chantiers d'Insertion** comme "Les Serres de Nogentel", un ACI porté par l'association Coallia à Nogentel (activités de maraîchage, de livraison et vente des produits récoltés)

## Quelques acteurs à mobiliser autour des acteurs de l'insertion en lien avec la production agricole

- le réseau Cocagne (aucun jardin de Cocagne n'est recensé sur le territoire en 2022)
- Emmaüs France
- Chantier Ecole
- Croix Rouge Insertion
- Coorace

## Autres supports de production agricole (autoproduction)

Au-delà des activités agricoles classiques et en IAE, le territoire du Sud de l'Aisne est particulièrement propice pour les activités d'autoproduction via différents supports:

- les jardins personnels
- les jardins partagés: jardins ouvriers, jardins familiaux, parcelles en bas d'immeuble,... Exemples: les jardins partagés des Comtesses (Château-Thierry), les jardins partagés de la belle Aulne (Jaulgonne)

# PRODUCTION DU TERRITOIRE

## LES ATOUTS

- Des chefs d'exploitation dans l'ensemble légèrement plus jeunes qu'à l'échelle nationale (50 ans vs. 51,4) (peu de problèmes de transmission immédiats identifiés par rapport à la moyenne d'âge de départ à la retraite: 63 ans)
- 10 villages labellisables "Territoire Bio Engagé"
- Un projet d'installation de maraîchage à Château Thierry (en lien avec Terre de Liens et Bio en Hauts de France) soutenu par l'EPCI
- De nombreux agriculteurs engagés vers la Bio ou les MAEC (mesures agroenvironnementales et climatiques) grâce à une sensibilisation des intercommunalités
- Un territoire identifié et reconnu pour sa filière viticole et son agriculture qui façonnent les paysages
- Prise de conscience de l'importance des problématiques liées au ruissellement : de nombreux travaux réalisés par les agriculteurs et notamment viticulteurs (enherbement,...)
- Des certifications existantes : Label Viticulture Durable en Champagne

## LES OPPORTUNITÉS

- le Zéro Artificialisation Nette, les Zones de Non Traitement
- Développement de la recherche et des financements autour des cultures à bas niveau d'intrant
- les paiements pour services environnementaux
- Projet de développement d'une légumerie à Sissonne (CC de la Champagne Picarde)
- L'attractivité touristique liée aux spécificités agricoles et viticoles

## LES ENJEUX

- Maintien des emplois et des exploitations
- Amélioration des conditions de vie des professions agricoles (lutte contre l'isolement social, juste rémunération,...)
- Protection de la ressource en eau, des sols, de la biodiversité via la réintroduction ou le soutien aux infrastructures agroécologiques (haies, lisières, prairies humides,...)
- Valorisation de l'agriculture, des savoirs-faires et des métiers agricoles
- Accompagnement au renouvellement des générations agricoles
- Valorisation des filières de diversification
- Réduction de la dépendance aux acteurs / opérateurs internationaux (ressources fossiles, engrais, produits phytosanitaires,...)

### Préconisations complémentaires:

- Soutien à la solidarité et coopération entre acteurs territoriaux
- Acculturation aux enjeux du territoire (changement climatique, diversification, autonomisation)
- Animation de temps d'échanges sur les sujets à enjeux à destination des agriculteurs, en partenariat avec les structures d'accompagnement
- Consolidation des modèles économiques des exploitations installées sur le foncier de la collectivité et diversification des profils de porteurs de projet installés
- Accompagnement juridique pour répondre aux marchés publics

## LES FAIBLESSES

- Des OTEX laissant supposer une relative spécialisation et utilisation plutôt forte voire intense de produits phytosanitaires
- Des OTEX peu adaptées à un approvisionnement 100% local pour la restauration collective
- Peu de coopérations connues entre producteurs sur le territoire (ex: projet de Drive fermier qui a échoué)
- Des secteurs viticoles et certains secteurs agricoles situés sur des sols tertiaires sont touchés par des problèmes de ruissellement importants, entraînant des phénomènes d'érosion et de coulées de boues.
- Un territoire en-dehors de l'aire géographique protégée du Brie de Meaux
- Baisse de demande d'accompagnements pour des projets de diversification auprès de la CA
- Phénomène d'agrandissement de la SAU et de baisse du nombre d'agriculteurs
- Faible rémunération des agriculteurs

## LES MENACES

- Impacts sur la qualité physico-chimique de la ressource en eau sur le territoire et dégradation de cette ressource
- Dégradation de la biodiversité
- Dérèglement climatique
- Dépendance à des marchés extérieurs
- Vieillesse des agriculteurs: des problèmes de transmission qui se poseront à moyen et long terme
- Perte d'attractivité / vision dégradée du métier d'agriculteur
- Pression foncière / urbaine due notamment à la proximité de fortes aires d'attractivité

## UNE SOLUTION ?

### Issues de la concertation

- "Développer l'agriculture régénératrice et l'agriculture paysanne"



# **5) La transformation agricole et alimentaire sur le territoire du Sud de l'Aisne**

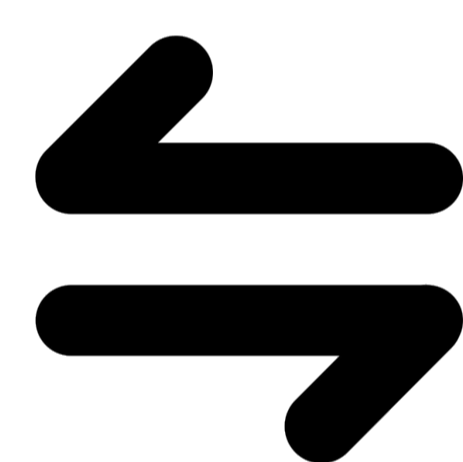
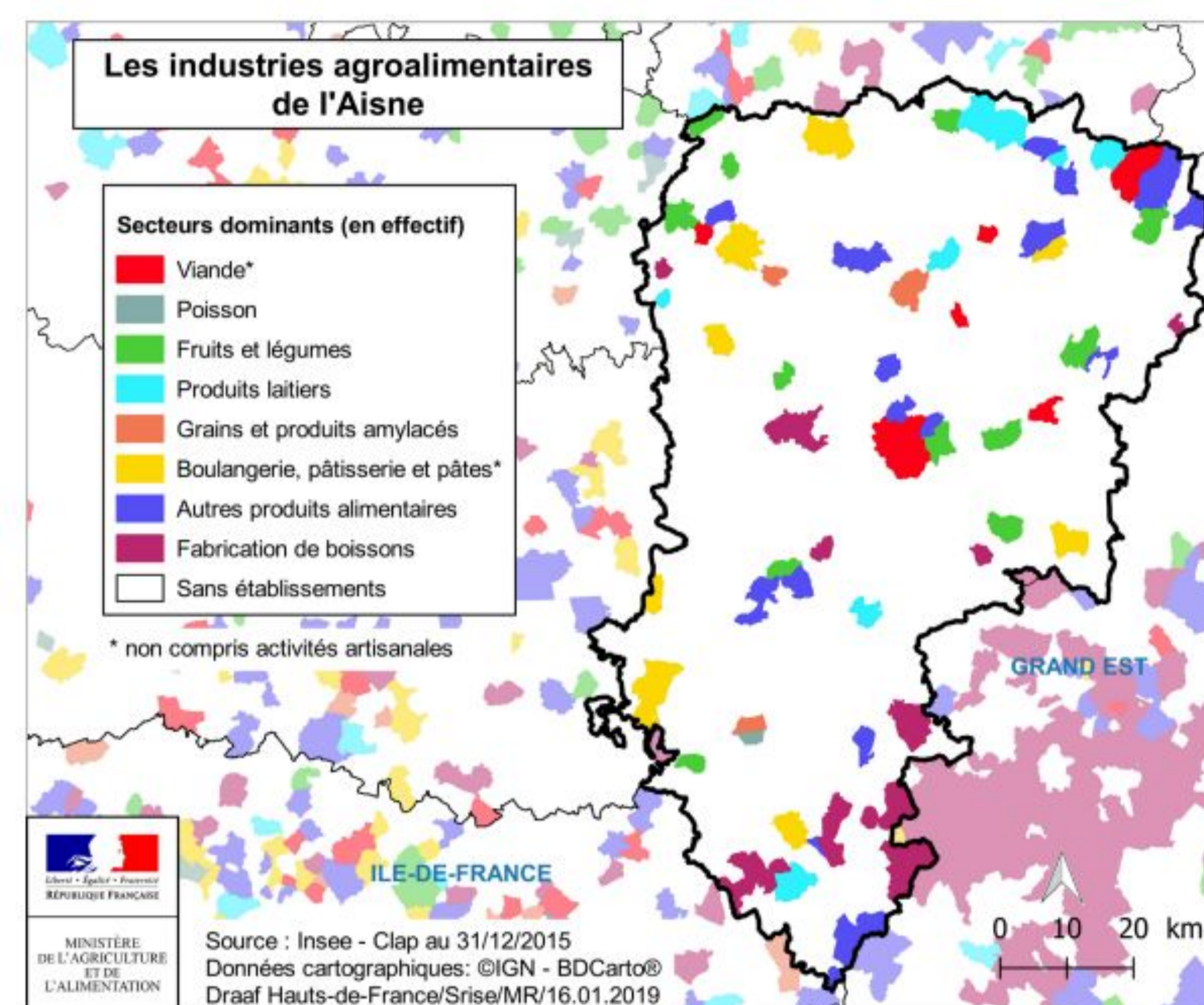
# L'amont du système alimentaire territorial : LA TRANSFORMATION

## Qui sont les acteurs de la transformation ?

Le secteur de la transformation regroupe les activités concernant la préparation (lavage, épluchage, conditionnement, conservation) et la fabrication d'aliments (agrotransformation, agroalimentaire). On recense **189 établissements agroalimentaires actifs dans l'Aisne, dont 88 en IAA et 101 en commerce de gros alimentaire.** Source: Agreste, 2022

Les industries agroalimentaires du territoire travaillent en grande partie sur la **transformation de boisson alcoolisée** (essentiellement le champagne), mais on note aussi la présence de boulangerie / pâtisseries / pâtes, produits laitiers ainsi que d'autres produits alimentaires.

Source: Agreste, 2019



- **30 exploitations agricoles font de la transformation à la ferme sur le territoire** (hors vinification) [Source: RGA, 2020] dont:

- viande: des ateliers de petit abattage (canards à Condé-en-Brie, volailles à Trélou-sur-Marne) et de découpe (porc, agneaux à Epaux Bézu, toutes viandes à Bruyères-sur-Fère)
- lait: caprin (à Pargny les Dhuys), bovin (à Montlevon)
- céréales: pâtes (à Ronchères)

Source: Chambre d'agriculture, 2022

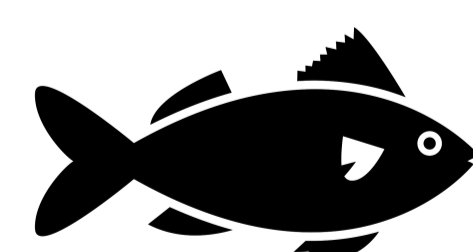


- **Viande: 17 boucheries-charcuterie existent sur le territoire** [Insee, BPE, 2022]

... mais les abattoirs de gros bétail les plus proches sont à Rethel à Charleville-Mézière (long trajet et augmentation du bilan carbone de la viande consommée). Par contre, 1 abattoir volaille existe et 1 autre atelier de découpe est recensé à Chierry (gibier). Sources: Obsat, 2022, CA données 2022

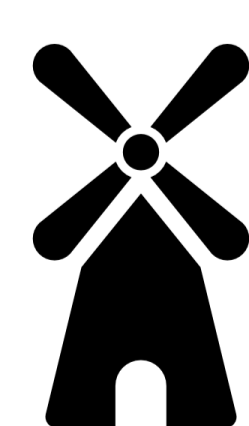


- **Boulangerie - pâtisseries: 34 se situent sur le territoire** (mais les informations sur l'artisanat ne sont pas connues) [Insee, BPE, 2022]



- **Poisson: 1 poissonnerie recensée** [Insee, BPE, 2022]

- **Légumes: pas de légumerie sur le territoire**, les plus proches déjà existantes étant recensées à Tinquieux et Clichy-sous-Bois [Source: Obsat, 2022]



- Fromages: au moins **1 fromagerie-affinerie** (à Chézy-sur-Marne)
- Céréales: **1 moulin sur le territoire** (Hoche), qui propose une gamme en Bio [Source: apéro des entrepreneurs]

# TRANSFORMATION DU TERRITOIRE

## LES ATOUTS

- De nombreuses entreprises agro-alimentaires, pourvoyeuses d'emplois
- La transformation artisanale à la ferme est très développée sur le territoire
- Existence d'une minoterie ayant déjà des partenariats consolidés avec les boulangeries du territoire
- Accompagnement de projets par LEADER qui est un accélérateur (agrandissement,...)
- 1 abattoir volaille

## LES FAIBLESSES

- Absence d'abattoir gros bétail sur le territoire malgré la présence de nombreux éleveurs, qui se tournent vers les abattoirs de Rethel et de Charleville-Mézières (coût économique et bilan carbone plus élevé), qui sont saturés

## LES OPPORTUNITES

- Loi EGALIM
- Demande croissante de produits alimentaires d'origine locale
- Développement partout en France de projets de transformation (légumerie de Sissonne sous forme d'ESAT,...)

## LES MENACES

- Délocalisation et/ou arrêt d'activités de transformation

## LES ENJEUX

- Reterritorialisation de filières, de métiers, de savoirs
- Attractivité des emplois liés à la transformation (artisanale comme industrielle), qui sont un gisement d'emplois potentiels

### Préconisations complémentaires:

- Réduction de l'empreinte carbone liée à la transformation (prélèvement de matières premières, diminution du gaspillage et des emballages,...)
- Consolidation des complémentarités de métiers et de filières (identification des flux relocalisables)

## UNE SOLUTION ?

# **5) La distribution alimentaire sur le territoire du Sud de l'Aisne**

# L'aval du système alimentaire territorial :

## LA DISTRIBUTION

### Une hyper-concentration des activités de distribution

Pour les 109 communes composant le territoire, on dénombre au moins **38 commerces alimentaires classiques**:

**2**

hypermarchés

**15**

supermarchés

**4**

supérettes

**16**

épiceries

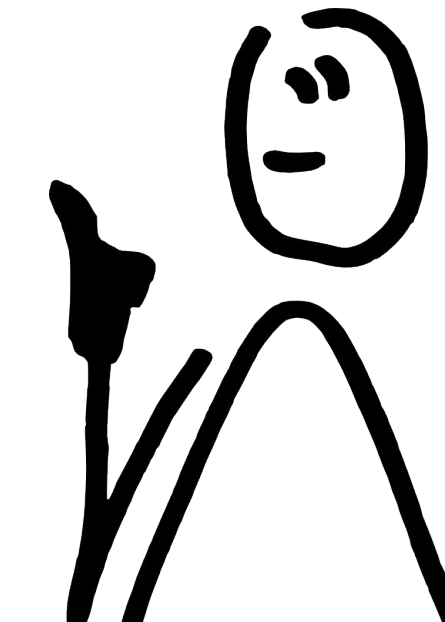
**1**

magasin de  
produits surgelés

La répartition est toutefois inégale sur le territoire: 23 communes seulement jouissent d'un commerce sur leur périmètre, et on observe une **très forte concentration des activités de distribution à Château-Thierry** (33 commerces). Les autres villes les plus dotées sont Fère-en-Tardenois (8 commerces), Charly-sur-Marne (6 commerces) et Neuilly-Saint-Front (5 commerces). Source: Insee, BPE, 2022

Pour les habitant·e·s de la majorité des communes, **cette hyper concentration entraîne une dépendance aux transports** (et en particulier de la voiture) pour réaliser leurs achats alimentaires: **91% des habitant·e·s sondé·e·s affirment réaliser leurs courses régulièrement ou très régulièrement dans une GMS** et 28% affirment se rendre régulièrement voire très régulièrement dans un petit commerce (type supérette).

Cette dépendance aux transports peut s'avérer être une **vulnérabilité supplémentaire du système alimentaire dans un contexte d'inflation liée aux énergies fossiles et de dérèglement climatique** lié aux émissions de gaz à effet de serre (dont le secteur du transport est un fort contributeur).



En France, les déplacements des consommateurs pour leurs achats alimentaires sont réalisés à **90% en voiture** et s'élèvent à **plus de 60 km par semaine pour un foyer moyen**.

Source: Barbier, *L'empreinte énergétique et carbone de l'alimentation en France*, 2019

# L'aval du système alimentaire territorial :

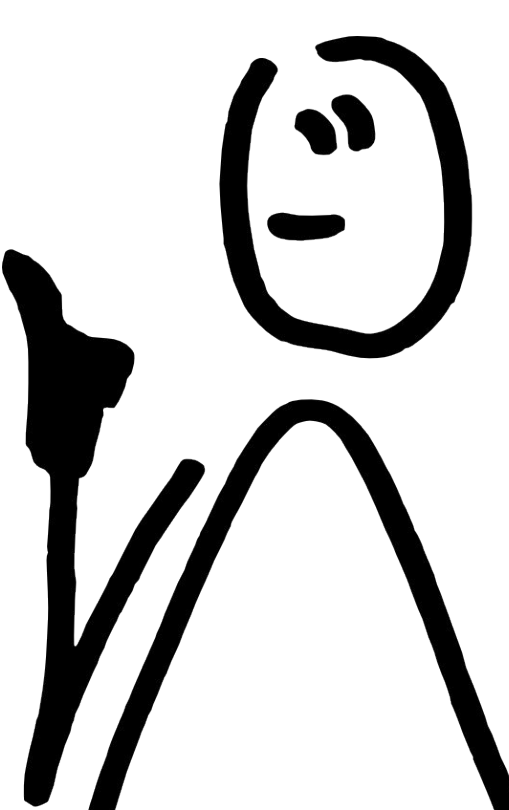
## LA DISTRIBUTION

### Les circuits alimentaires de proximité ("produits locaux")

Plusieurs initiatives existent sur le territoire pour promouvoir les circuits courts et les circuits alimentaires de proximité:

- les plateformes **Approlocal**, **Produits de nos Pl'Aisne**, **Achetezachato** ou encore **Tendances locales**
- les **points de vente de produits locaux** sont très appréciés (30% des sondé·e·s se rendent régulièrement voire très régulièrement directement auprès des producteurs pour acheter leurs produits alimentaires), et les marchés sont également prisés (24% des sondé·e·s s'y rendent régulièrement ou très régulièrement), et certains sont très réputés pour leurs produits locaux comme le marché de Marigny-en-Orxois).
- Mais dans l'ensemble, il y a **peu de vente directe du fait des spécificités du territoire** (peu de maraîchage, les maraîchers sont souvent de très petites structures en hyper local, et la vente directe se fait en automate ou via la vente en caisse par exemple)

Sources: entretiens et questionnaire, septembre 2022



**Le circuit court** : un circuit court, contrairement à un circuit long, est un circuit alimentaire comprenant au maximum 1 intermédiaire entre le producteur et le consommateur. Par exemple: une AMAP, un distributeur automatique, La Ruche qui dit Oui,... C'est tout à fait possible de consommer un fruit ou un légume en circuit court produit à l'autre bout du monde !

**Le circuit alimentaire de proximité**: le circuit alimentaire de proximité favorise les produits locaux, peu importe le nombre d'intermédiaires. Vous pouvez tout à fait consommer un légume produit à 30 km de chez vous qui soit issu d'un circuit long (exemple: agriculteur > coopérative > centrale d'achat de GMS). L'origine du produit peut être à 30 km, 100, 200 km...aujourd'hui, il n'existe pas de périmètre officiel définissant ce qu'est un produit local !

### Les points de vente spécifiquement dédiés à la Bio

**Au moins 11 points de vente sont spécifiquement dédiés à la Bio:**

- 6 points de vente directe à la ferme
- 2 enseignes de distribution Bio sur Château-Thierry
- 2 AMAP sur Château-Thierry
- 1 marché 100% Bio à Rocourt-Saint-Martin

Source: Aprobio, 2022

# L'aval du système alimentaire territorial : LA RESTAURATION COLLECTIVE PUBLIQUE

## Mais qu'est-ce que la restauration collective publique ?

La restauration collective publique (RC publique) est un **service public à vocation sociale**.

Plusieurs modes de gestion de la RC publique existent :

- la **gestion directe** (gérée par l'établissement ou la collectivité),
- la **gestion déléguée ou concédée** (à un prestataire, souvent une Société de Restauration Collective comme Elios ou Sodexo),
- et la **gestion mixte** (seule une partie du service est déléguée)

Quelque soit le mode de gestion de la RC, on retrouve trois grandes modalités de fonctionnement possibles :

- la **cuisine sur place** : elle fabrique des repas qui sont exclusivement consommés sur place
- la **cuisine centrale** : elle fabrique des repas dont au moins une partie est livrée à un restaurant satellite
- le **restaurant satellite** : il peut fabriquer certaines parties de repas (comme les entrées et les desserts), mais est essentiellement fourni par une cuisine centrale, en liaison chaude ou bien en liaison froide.

## La RC est concernée par les objectifs de la loi EGALIM



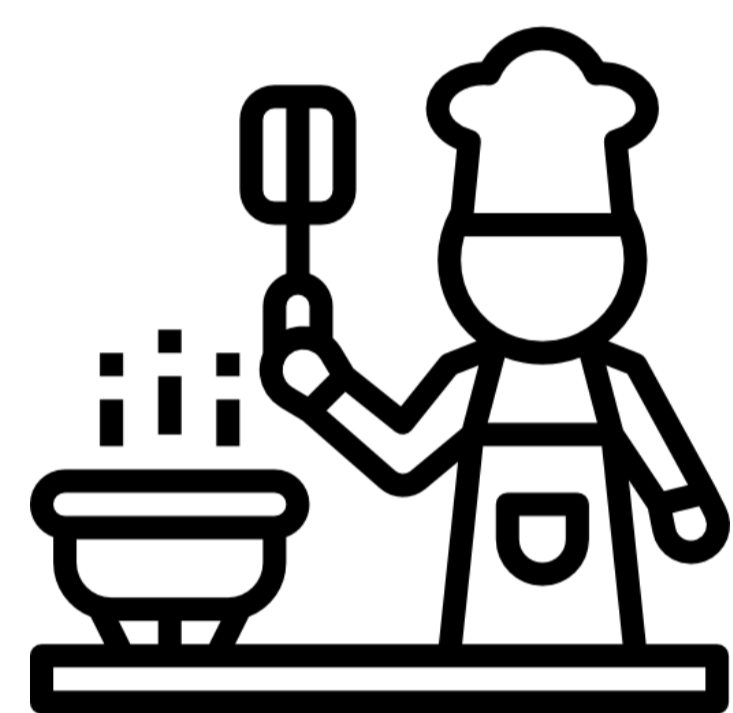
- Approvisionnement: **50% de produits durables et de qualité** (exemple: SIQO), dont **20% de produits biologiques** depuis le 1er janvier 2022
- Approvisionnement: **60% de produits durables et de qualité pour les viandes et les poissons** à partir du 1er janvier 2024
- Obligation de proposer un **menu végétarien** au moins une fois par semaine en restauration scolaire
- Obligation de mettre en place une **démarche de lutte contre le gaspillage alimentaire**
- Obligation de **réduire l'usage du plastique**
- et bien d'autres encore !

# L'aval du système alimentaire territorial : LA RESTAURATION COLLECTIVE PUBLIQUE

## Les établissements de restauration collective publique sur le Sud de l'Aisne (données issues des études précédentes)

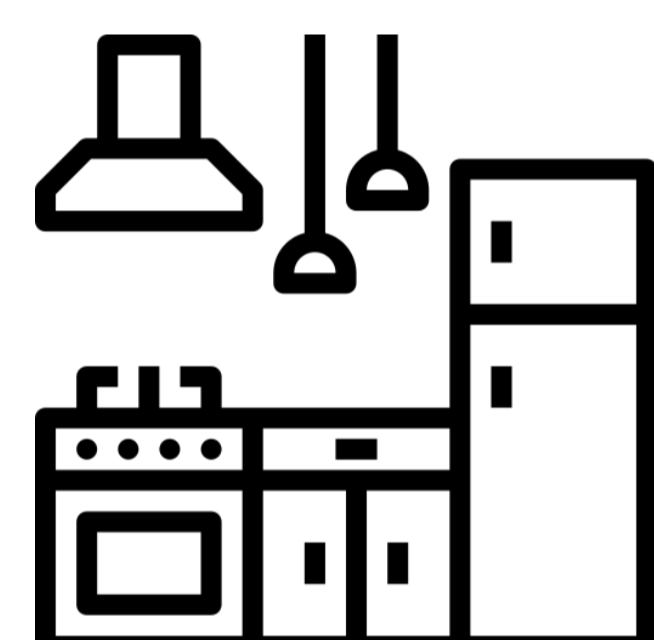


On dénombre 106 établissements de Restauration Collective Publique sur le territoire: 7 crèches, 63 écoles maternelles et élémentaires, 6 collèges, 5 lycées, 23 établissements médico-sociaux dont 2 hôpitaux et 1 prison; pour un potentiel estimé à **3 520 103 repas par an en RC**. Source: étude RC 2020



**La gestion directe: c'est le type de gestion le plus répandu** en restauration collective publique - les approvisionnements passent soit par des marchés / centrales d'achat, soit par du gré à gré.

Source: entretiens restauration collective 2020

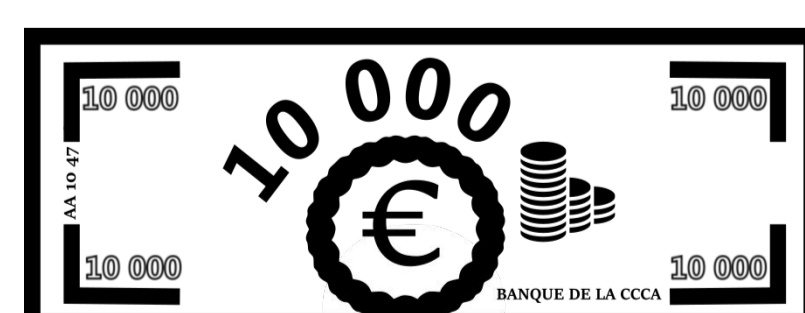


On observe une **belle répartition entre les cuisines centrales et les cuisines sur place**. Source: entretiens restauration collective 2020



- **Plusieurs produits sont très souvent achetés localement:** la viande (boeuf et volaille), le pain, certaines fruits (pommes, poires)
- **D'autres sont plus difficiles à trouver:** produits laitiers, légumes, oeuf coquille, PDT (fort besoin identifié)
- Les SIQO (hors Bio) sont essentiellement sur les fromages, à la coupe ou en portion.

Source: entretiens restauration collective 2020



- **Des tarifs adaptés aux typologies de publics** (de 1,4€ à plus de 5€)

Source: entretiens restauration collective 2020



# L'aval du système alimentaire territorial : LA RESTAURATION COLLECTIVE PUBLIQUE

## Les démarches en faveur d'une réduction des déchets et d'un approvisionnement durable

Les pertes et gaspillages alimentaires représentent en moyenne **167g par personne et par repas** dans la restauration collective. Dans les collèges du département de l'Aisne, un travail actif a permis de baisser cette moyenne s'élève à 148g par personne et par repas. Source: Ademe

C'est un travail essentiel: 33% du gaspillage alimentaire se produit en phase de consommation ! Source: Ademe

Pour réduire ce gaspillage dont l'impact sur le dérèglement climatique n'est pas négligeable, les acteurs du territoire s'engagent :

- Par exemple, le collège de Charly-sur-Marne (cuisine centrale pour les écoles primaires et élémentaires alentour) a installé, grâce au soutien du Département de l'Aisne, des **composteurs rotatifs** pour séparer à la source les déchets organiques et fermentescibles des déchets ménagers et assimilés.
- Des établissements scolaires comme le collège Joseph Boury de Neuilly-Saint-Front ou encore le collège Jean Racine de Château-Thierry portent des **projets de potagers pour maximiser le compostage et d'éducation à une alimentation de proximité**.
- Autre exemple: le lycée Crézancy a misé sur une cellule de refroidissement pour limiter les pertes de produits frais (bar à salades notamment) en proposant les restes le soir ou le lendemain !



Composteur rotatif - Source: collège de Château-Thierry



Poubelles de tri en restauration collective - Source: collège de Château-Thierry

# DISTRIBUTION / RESTAURATION DU TERRITOIRE

## LES ATOUTS

- De nombreux acteurs déjà engagés sur le zéro déchet, zéro gaspillage
- Des approvisionnements déjà locaux et bien organisés pour certains produits (viande, pain)
- Présence d'une cuisine centrale (Château-Thierry) et d'une cuisine centrale d'hôpital (Villiers Saint-Denis)

## LES FAIBLESSES

- Très peu d'achats locaux pour les établissements ayant une restauration collective publique
- Une difficulté pour les restaurateurs à s'approvisionner localement en légumes, surtout en 4ème gamme

## LES OPPORTUNITES

- Projet de cuisine centrale à Villiers-Saint-Denis (C4)
- Chantier identifié de création d'une cuisine centrale dans le projet de territoire de la CARCT
- Plan de Lutte contre le gaspillage alimentaire et de gestion des déchets verts dans les collèges du département de l'Aisne

## LES MENACES

- Des comportements alimentaires peu sains et durables
- Augmentation du prix des repas pour respecter les réglementations en vigueur
- Inflation énergétique (notamment pour la pérennité des modèles économiques des métiers de bouche par exemple)
- Faible attractivité pour les porteurs de projet en entreprise artisanat / commerce / métiers de bouche

## LES ENJEUX

- Accessibilité à des commerces alimentaires de proximité
- Evolution de la part de l'approvisionnement local en restauration hors domicile
- Diminution du gaspillage alimentaire dans la restauration hors domicile
- Sensibilisation des convives au mieux manger et au zéro déchet, zéro gaspillage
- Structuration de la filière biodéchets

## UNE SOLUTION ?

### Préconisations complémentaires:

- Valorisation des "petits" distributeurs et des métiers locaux

# **6) La consommation alimentaire sur le territoire du Sud de l'Aisne**

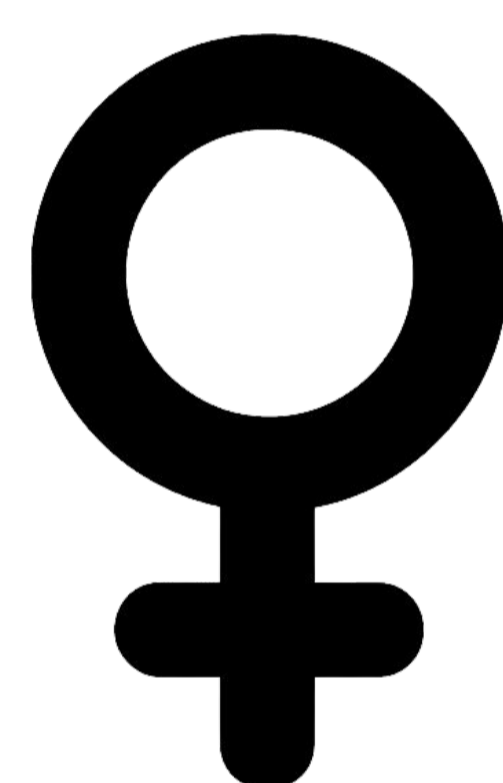
# L'aval du système alimentaire territorial : LA CONSOMMATION / DEMANDE ALIMENTAIRE

425

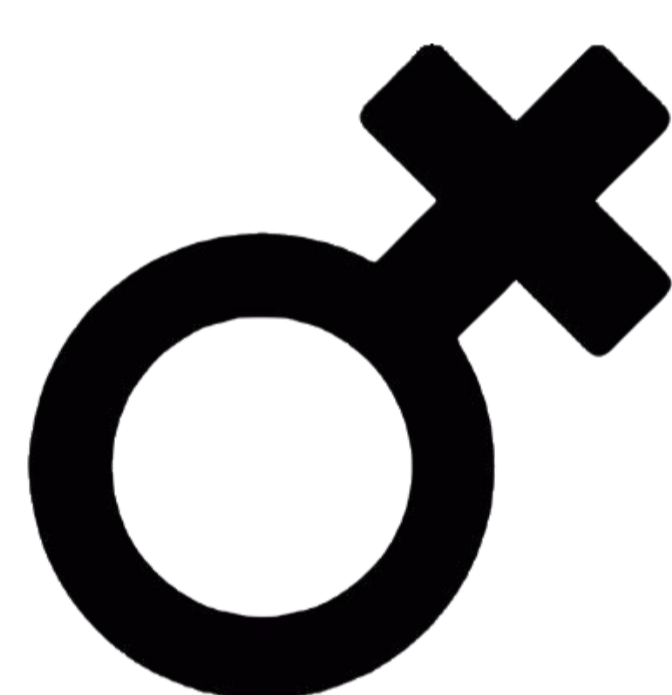
c'est le nombre de **personnes ayant répondu à l'enquête à destination du grand public** diffusée entre le 26 septembre et le 4 novembre 2022 sur les réseaux sociaux. L'objectif ? **Identifier les habitudes alimentaires des habitant·e·s, leurs freins, leurs contraintes et leurs envies** pour ce Projet Alimentaire Territorial !

## Qui sont ces personnes ?

74%



24%

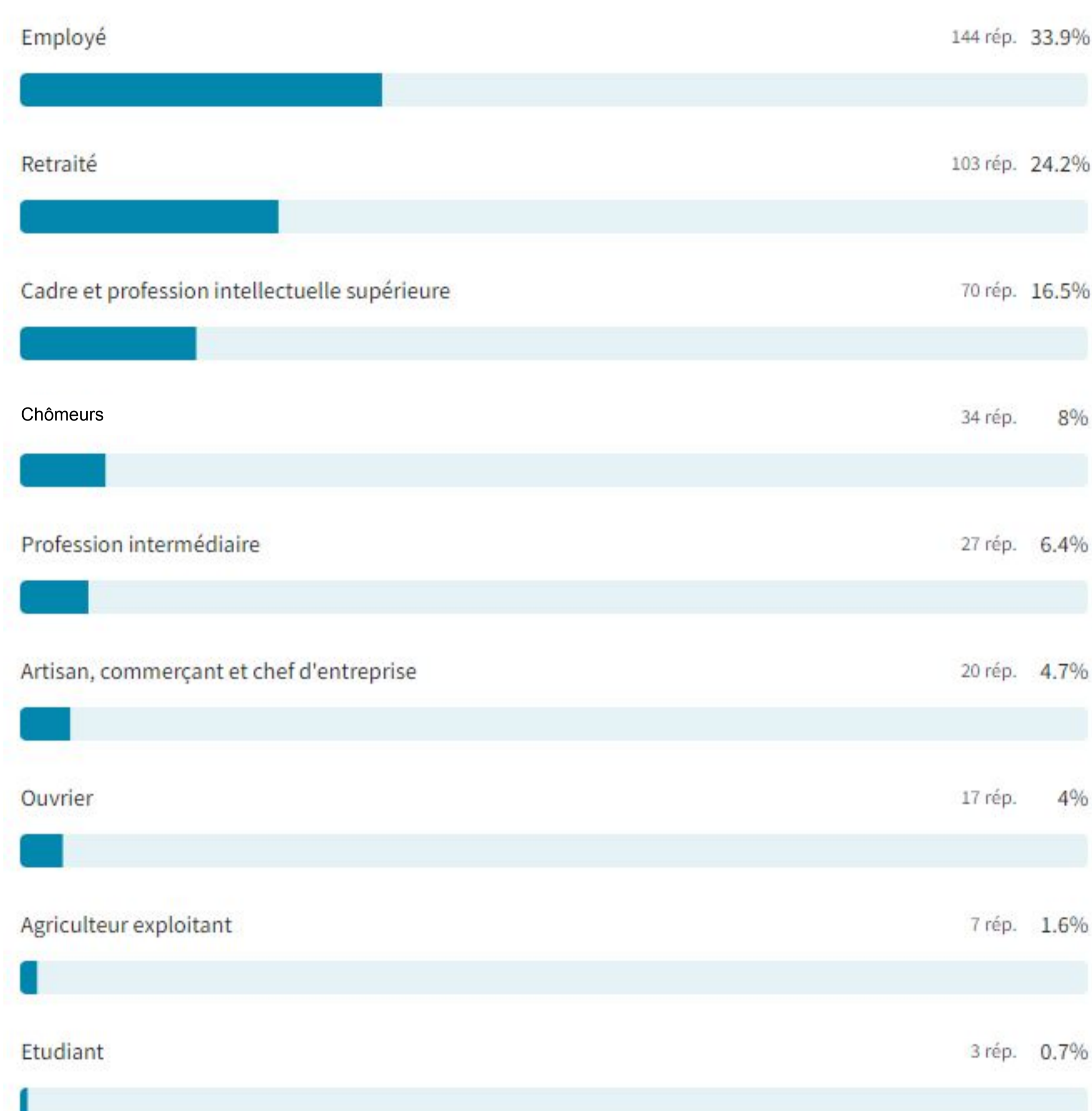


49  
ans

en moyenne... la personne la plus jeune ayant 22 ans et la plus âgée 88 ans !

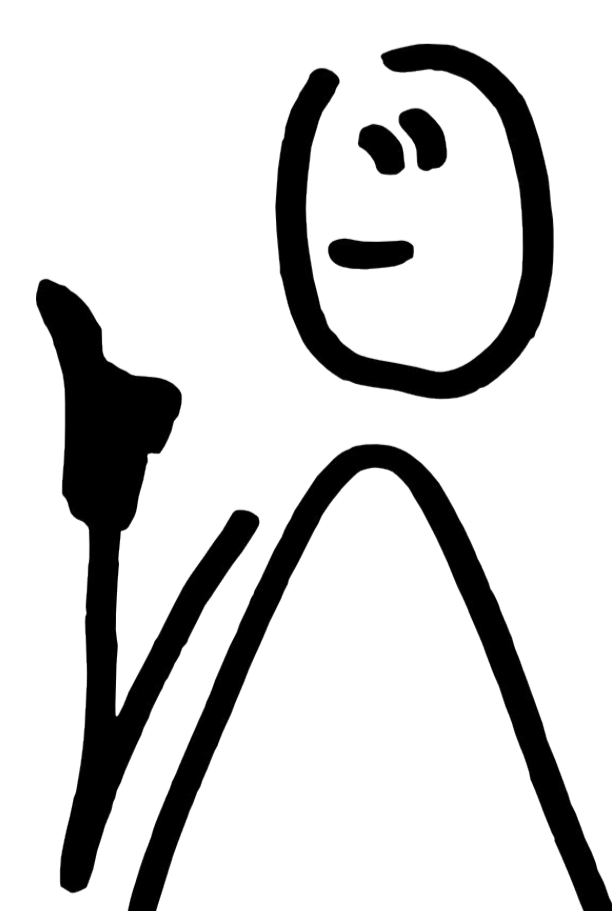
### Quelle est votre catégorie socioprofessionnelle ?

425 sur 425 personnes ont répondu à cette question



## Quel est leur budget total ?

- Au total, 1144 personnes composent le foyer des 425 répondant·e·s
- Avec leurs revenus, **le budget mensuel moyen par unité de consommation est de 1 062,45€** (56 des foyers sondés, représentant 145 personnes, n'ont pas souhaité répondre à cette question ou ne savaient pas)
- L'Insee estime que le budget alimentaire représente en moyenne 17% du budget total, **soit pour le sud de l'Aisne environ 180€ par unité de consommation.**

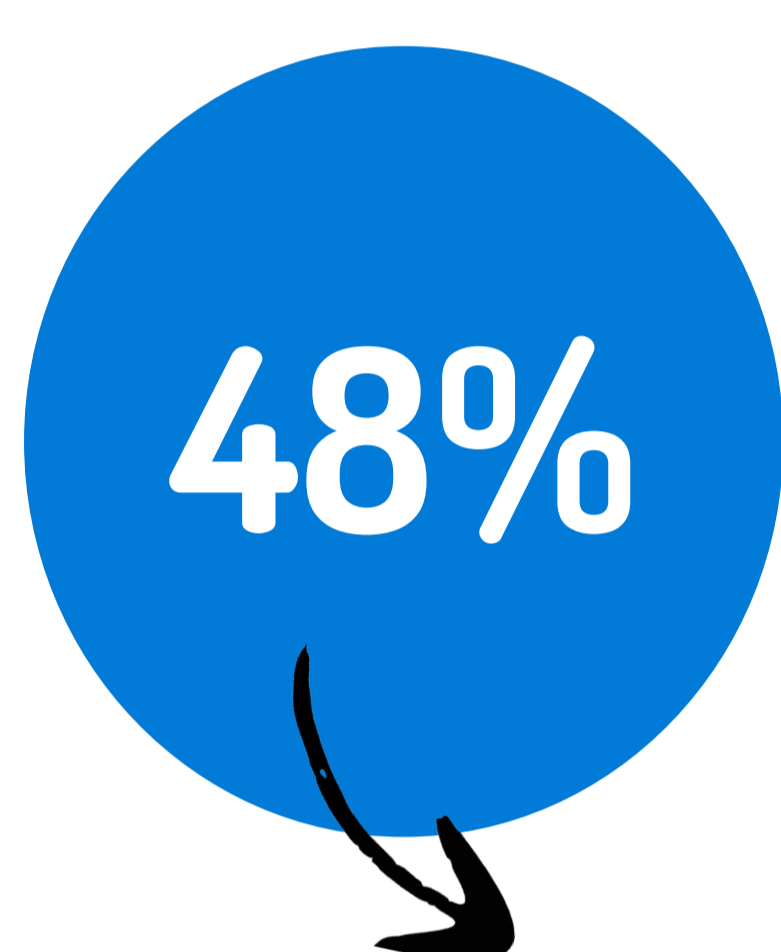


**Les habitudes de consommation alimentaire varient selon le niveau d'étude des individus.** Les diplômés du supérieur (bac +1 à +5) consomment plus de fruits, légumes, fromages et yaourt. Au contraire, les individus moins diplômés (collège / bac) consomment plus de sodas, de viande (hors volaille), de pommes de terre et de plats prêts à consommer. De même, les lieux d'achats diffèrent: le Hard Discount est ainsi davantage fréquenté par les plus modestes.

# L'aval du système alimentaire territorial : LA CONSOMMATION / DEMANDE ALIMENTAIRE

## Quelles sont les habitudes de consommation des habitant·e·s du sud de l'Aisne ?

Les habitant·e·s du territoire sont **majoritairement dans un régime alimentaire classique, c'est à dire riche et très carné ce qui induit un besoin important de surfaces agricoles** (même si près d'1/3 des habitant·e·s ayant répondu au questionnaire se reconnaissent flexitarien·ne·s ; et avec peu d'intolérances alimentaires recensées de type gluten ou lactose). A titre indicatif: 1,4% des sondé·e·s se disent dans un régime végétarien, contre une moyenne nationale entre 2 et 4% [source: Gece].



des personnes sondées achètent des produits alimentaires locaux souvent (plusieurs fois par mois) voire très souvent (plusieurs fois par semaine). En comparaison, la moyenne nationale est de 41%.  
[source: Gece]

### les motivations d'achat:

la **qualité** des produits  
[56%]

la **fraîcheur** des produits  
[40%]

connaître l'**origine** des produits  
[39%]

la **saisonnalité**  
[34%]

le **maintien ou la création d'emplois** locaux [30%]

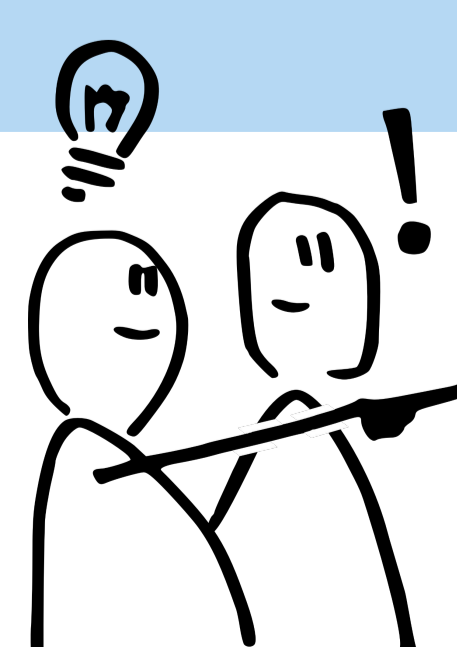
Pour 1/3 des personnes ayant répondu, la pandémie de Covid a été un tournant dans la consommation de produits alimentaires d'origine locale, et **36% des répondants affirment consommer aujourd'hui plus de produits d'origine locale qu'avant la crise Covid.**

### Ce qui pourrait inciter aujourd'hui à acheter davantage de produits locaux:

un **prix plus accessible**  
[55%]



**plus de points de vente**  
[51%]

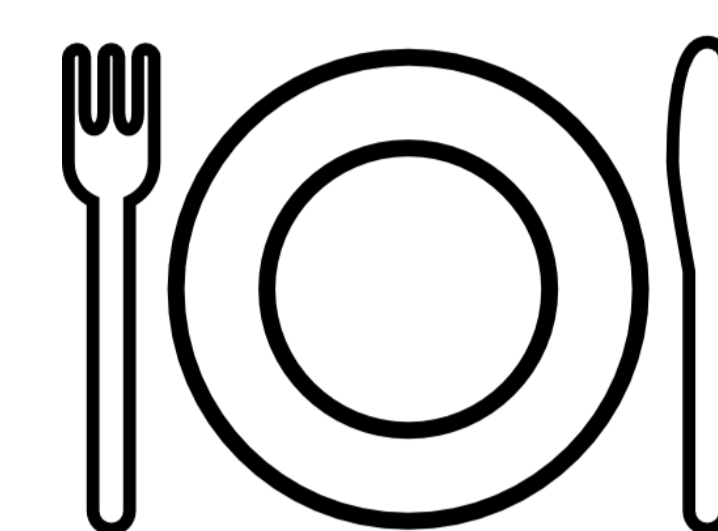


une **meilleure visibilité** dans les magasins habituels  
[35%]



# L'aval du système alimentaire territorial : LA CONSOMMATION / DEMANDE ALIMENTAIRE

## Le contenu de l'assiette des habitant·e·s



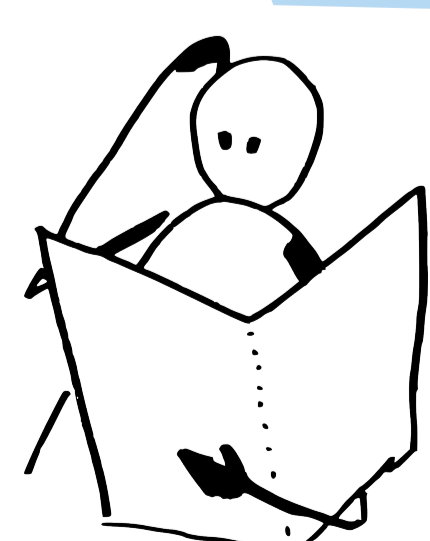
- 63,3% mangent des produits laitiers tous les jours
- **Seulement 46,8% des sondé·e·s mangent des légumes tous les jours.** 17% en mangent occasionnellement voire jamais.
- 43,8% mangent de la viande, du poisson ou des oeufs tous les jours
- **Seulement 33,4% des sondé·e·s mangent des fruits tous les jours.** 25% en mangent occasionnellement voire jamais.
- 31,8% des sondé·e·s consomment des produits céréaliers quotidiennement.
- Les produits alimentaires sous signe de qualité (Label Rouge, Bio, AOP,...) sont modérément consommés: 42,8% affirment en manger plusieurs fois par semaine, et 40,2% de manière occasionnelle. Sur la Bio: seulement 10,4% des sondé·e·s en consomment tous les jours (contre 12% à l'échelle nationale).

## Comment sont gérés les déchets alimentaires ?

- **Plus de 70% des sondé·e·s achètent occasionnellement des produits en vrac et/ou sans emballage** (4% le font systématiquement).
- Du fait de la spécificité rurale du territoire, une majorité (59%) des répondant·e·s disposent d'un point de compost à domicile (jardin ou lombricomposteur). Toutefois, **24% affirment déposer leurs déchets organiques dans une poubelle normale**, ce qui témoigne d'un besoin d'information voire d'accompagnement et de mise en place de dispositifs pour réduire le coût de gestion de ces déchets et leur impact environnemental.

## Paroles d'habitant·e·s

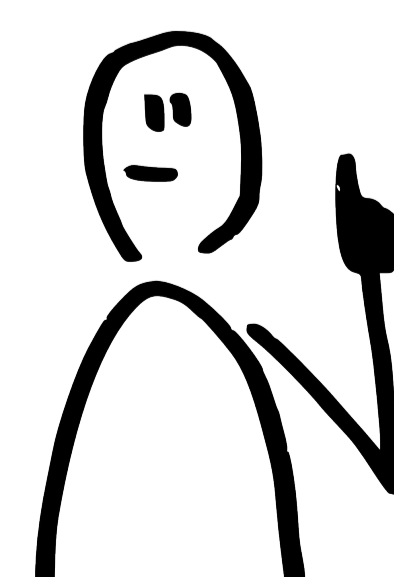
*C'est compliqué d'aller local car c'est dispersé. Un lieu unique serait formidable.*



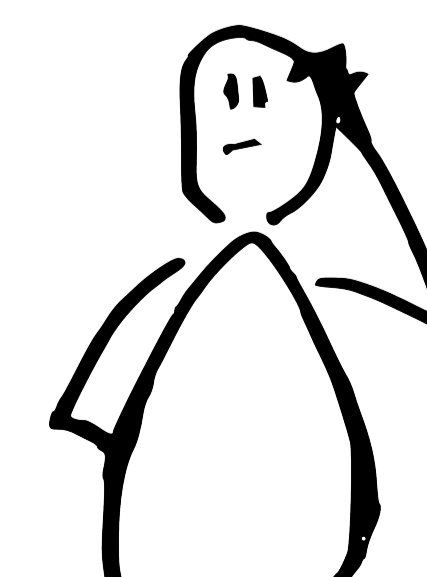
*Je n'achète pas de produits alimentaires locaux, c'est trop cher.*



*Je n'ai aucune difficulté à trouver les produits locaux dont j'ai besoin.*



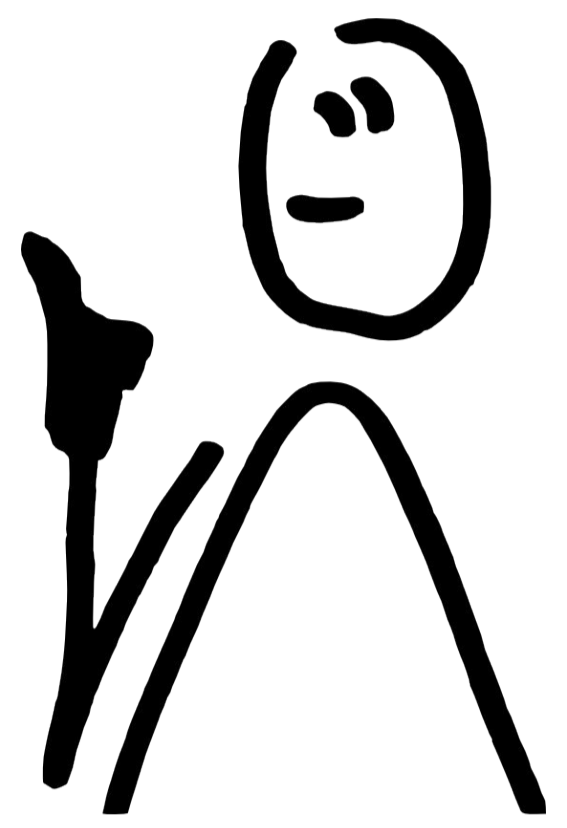
*C'est difficile de trouver de la viande locale en petites quantités.*



# L'aval du système alimentaire territorial :

## ZOOM SUR L'AIDE ALIMENTAIRE

### Qu'est-ce que la précarité alimentaire ?



C'est la situation dans laquelle une personne ne dispose pas d'un accès garanti à une alimentation suffisante et de qualité, durable, dans le respect de ses préférences alimentaires et de ses besoins nutritionnels, pouvant entraîner ou découler de l'exclusion et de la disqualification sociale ou d'un environnement appauvri (Source: Labo de l'ESS).

### Acteurs classiques de l'aide alimentaire

- Ce sont les structures disposant d'un agrément, qui accèdent aux denrées alimentaires du FEAD (Fonds européens d'aide aux plus démunis):
  - Restos du Cœur
  - Croix-Rouge Française
  - Banque alimentaire de l'Aisne
  - ANDES
  - Armée du Salut
  - Secours populaire

### Types de dispositifs d'aide alimentaire

- Distribution de rue (maraude,...)
- Mise à disposition de produits (frigos solidaires,...)
- Distribution de paniers / colis
- Vente à prix modique (épicerie sociale et solidaire,...)
- Aide financière (chèque,...)

### Les opérateurs de l'Aisne alimentaire sur le Sud de l'Aisne

- Les acteurs classiques: Secours Populaire (unité de Château-Thierry), la Croix Rouge Française (unité locale de Château-Thierry)
- Les épiceries sociales (exemple: "Un instant de pause" à Château-Thierry)
- Les Centres communaux d'Action Sociale (Charly-sur-Marne, Château-Thierry,...)

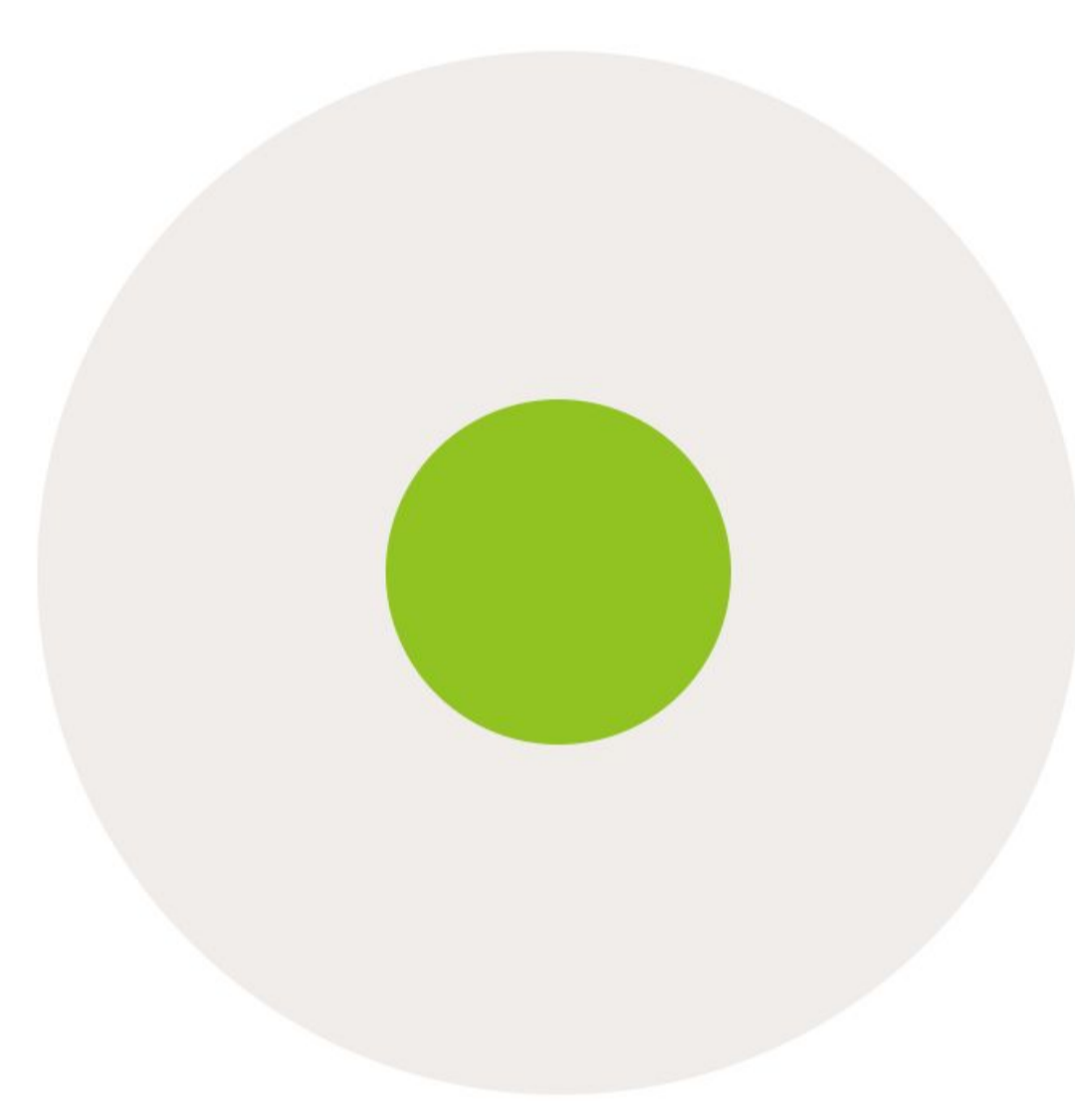
⇒ Le territoire semble peu pourvu en dispositifs de lutte contre la précarité alimentaire, qui est pourtant un enjeu soulevé lors du questionnaire diffusé.

# L'aval du système alimentaire territorial : LA CONSOMMATION / DEMANDE ALIMENTAIRE

## Une empreinte spatiale alimentaire dépassant largement le territoire

L'empreinte spatiale alimentaire désigne la surface agricole théoriquement nécessaire pour satisfaire les besoins alimentaires de la population résidente. Pour combler les besoins alimentaires selon les régimes alimentaires majoritaires actuels (très carnés), **il faut en moyenne entre 0,3 et 0,4 hectare par individu.** Source: AgroCampus Ouest

Pour une population de 70 133 habitant·e·s ayant un régime alimentaire classique, **on peut évaluer l'empreinte spatiale alimentaire du territoire à 24 546 ha** (la Surface Agricole Utile actuelle est de 67 038 hectares).



Source: PARCEL

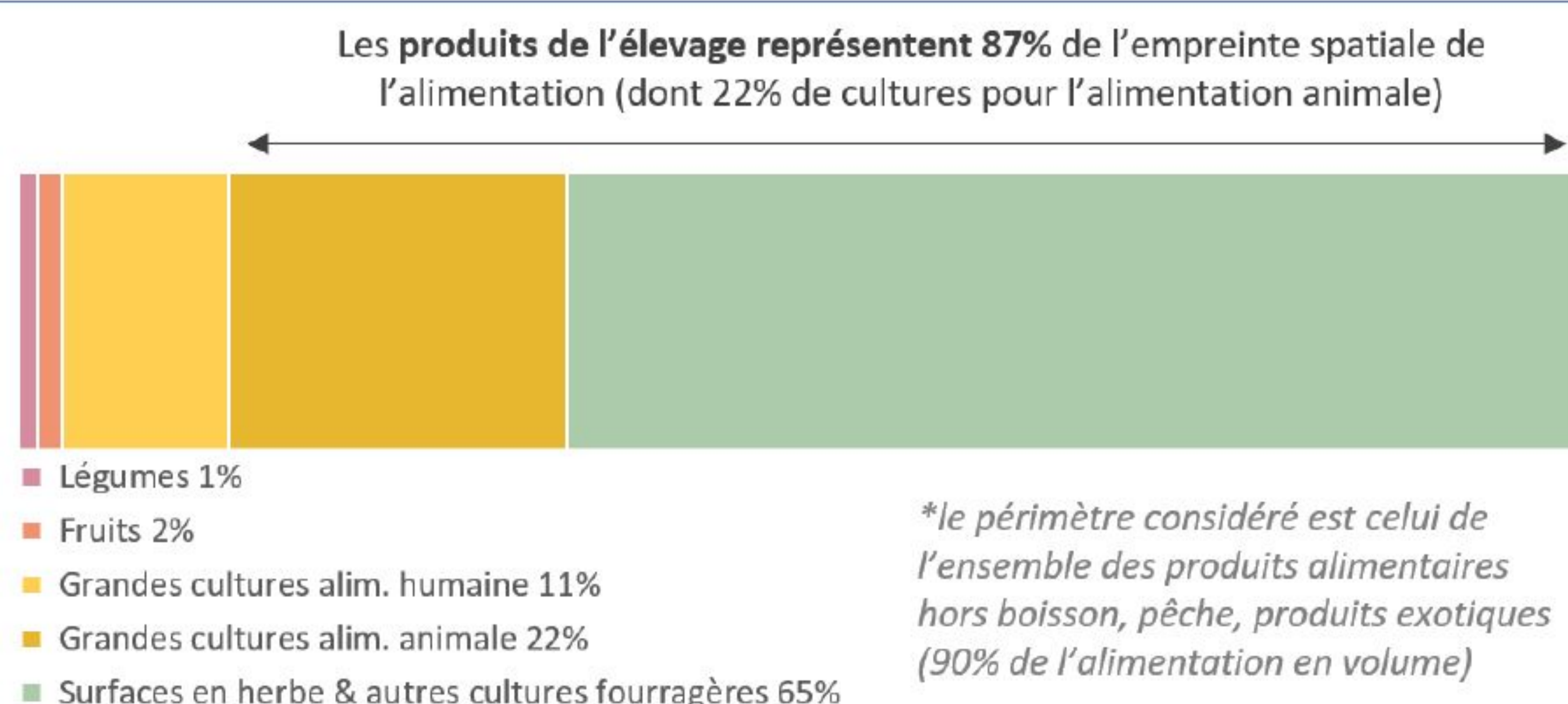
**Cette empreinte spatiale alimentaire peut être réduite grâce à une modification des comportements alimentaires:** pour un régime avec moitié moins de produits d'origine animale et une réduction du gaspillage de 20%, l'empreinte spatiale alimentaire du Sud de l'Aisne ne serait plus que de 11 600. Source du calcul: PARCEL

Ces 11 600 hectares se répartiraient en diverses orientations technico-économiques, selon les produits retrouvés dans un tel régime alimentaire:



Source: PARCEL

Figure 3. Empreinte spatiale de l'alimentation en 2019



Source : BASIC d'après PARCEL, INSEE - 2021

Pourquoi le choix du régime alimentaire est important ? La SAU nécessaire pour nourrir la population n'est pas la même selon le type de régime alimentaire.

Source: Diagnostic de la durabilité et de la résilience du système alimentaire des Hauts de France, BHDF, Le Basic, 2021



# L'aval du système alimentaire territorial : LA CONSOMMATION / DEMANDE ALIMENTAIRE

## Un potentiel nourricier excédentaire

Le potentiel nourricier d'un territoire découle de la comparaison entre l'empreinte spatiale alimentaire et la SAU d'un territoire. Cela traduit la capacité théorique des surfaces agricoles du territoire à répondre à la demande alimentaire de la population résidente.

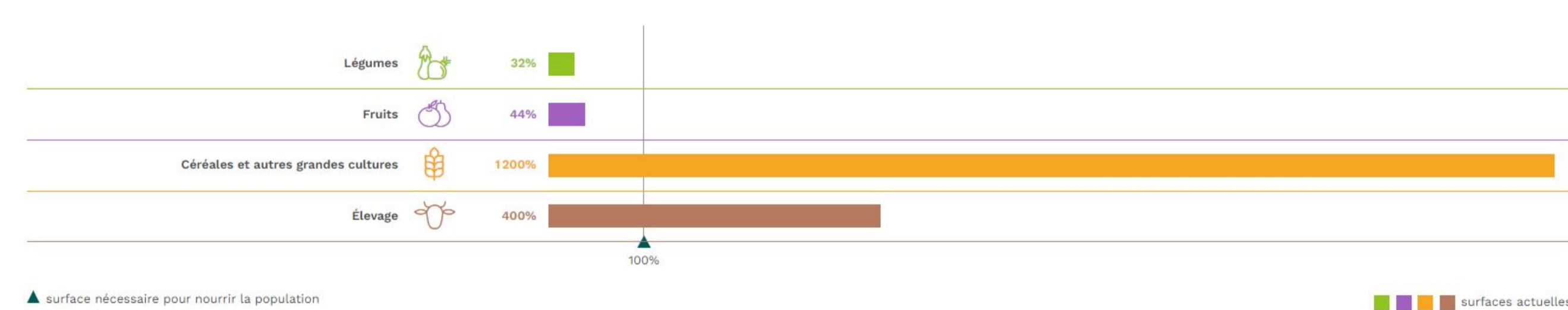
Avec une SAU de 67 038 hectares et une population de 70 133 habitant·e·s, on estime que le Sud de l'Aisne dispose d'en moyenne 0,95 ha/hab, soit **un potentiel nourricier de 580%**.

*Du fait de son économie agricole très développée, le potentiel alimentaire du territoire est globalement excédentaire. Toutefois, il existe de grandes disparités régionales en matière de potentiel nourricier, et il y a un enjeu à penser les transitions alimentaires et agricoles à une échelle de coopération avec d'autres territoires !*



Source: PARCEL

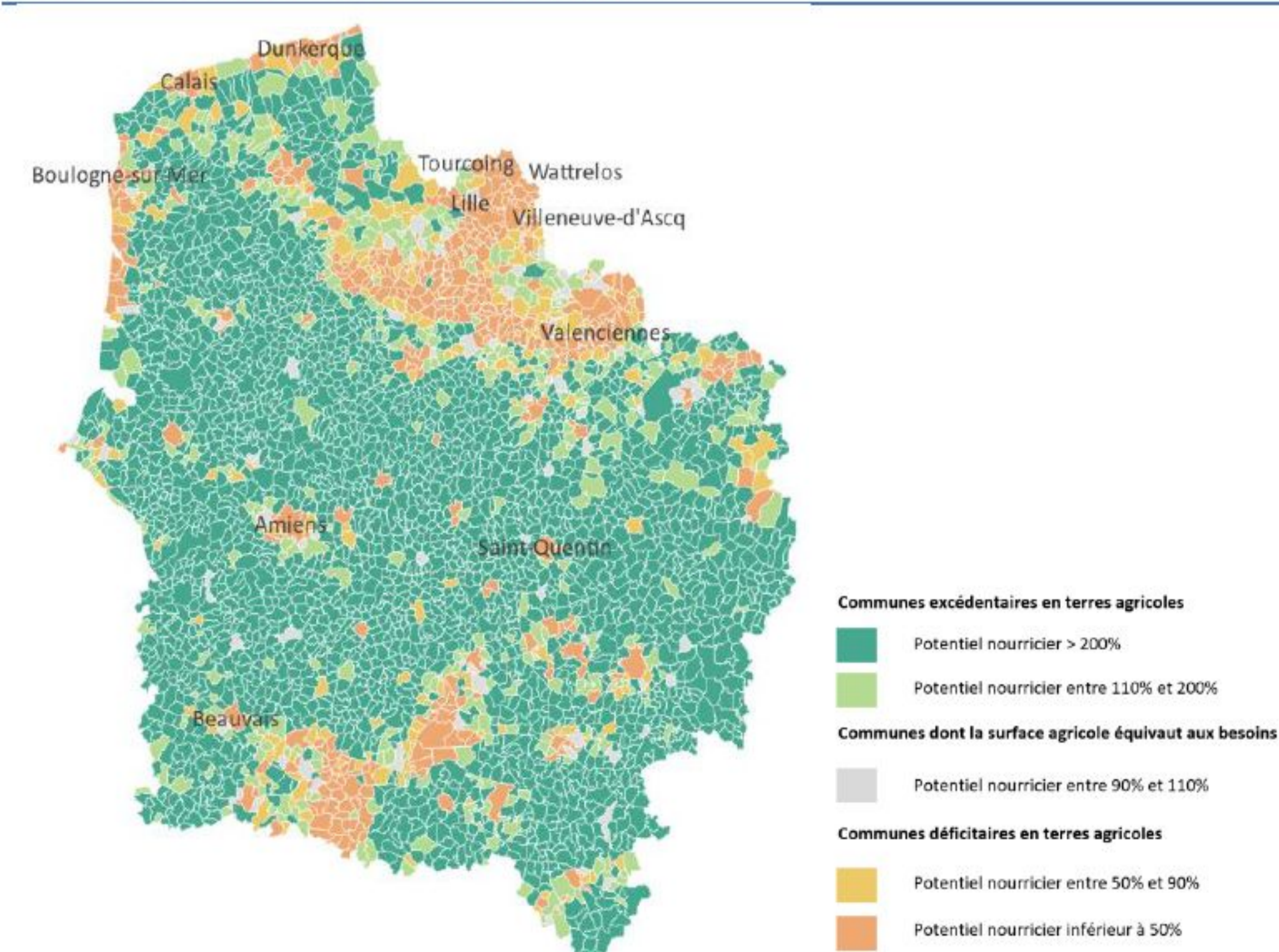
Ce potentiel nourricier doit cependant être nuancé selon les catégories de produits (schéma ci-dessous à gauche). En regardant précisément les cultures du territoire, on s'aperçoit que **le potentiel nourricier de certains produits est excédentaire (céréales, grandes cultures, élevage), tandis qu'il est déficitaire pour d'autres produits (légumes, fruits).**



Source: PARCEL

Dès lors, comment organiser les coopérations avec les territoires voisins ?

Figure 5. Le potentiel nourricier par commune en 2019



Source : BASIC d'après PARCEL, RPG, INSEE

Source: Diagnostic de la durabilité et de la résilience du système alimentaire des Hauts de France, BHDF, Le Basic, 2021

# CONSOMMATION DU TERRITOIRE

## LES ATOUTS

- Un changement des habitudes de consommation vers une alimentation locale à la suite de la crise sanitaire (qui peut avoir évolué avec le contexte inflationniste)
- Un potentiel nourricier globalement excédentaire, mais qui varie selon les OTEX
- Un intérêt marqué pour le zéro déchet, zéro gaspillage
- Existence d'au moins 1 ferme pédagogique (sensibilisation) à Ronchères

## LES FAIBLESSES

- Un régime alimentaire dans l'ensemble classique et fort consommateur de ressources et émetteur de GES (cf. 2,1 t éq.CO2 alimentation)
- Un manque de connaissances des points de distribution de produits locaux existants (points de vente locaux,...)
- Une offre de commerces non homogène, qui impose à la population de prendre sa voiture pour aller faire ses courses
- Le territoire semble peu pourvu en dispositifs de lutte contre la précarité alimentaire.

## LES OPPORTUNITES

- Développement des points de vente en direct
- Evolution des comportements alimentaires
- L'obligation à l'horizon 2025 de proposer une solution de tri des déchets organiques à la source

## LES MENACES

- Augmentation de la pauvreté et de la précarité, en lien avec l'inflation, l'augmentation des produits de consommation courante, et la faible mobilité d'une partie de la population
- Complexité à trouver des informations pour consommer selon ses besoins et ses valeurs

## LES ENJEUX

- Accessibilité géographique, financière et culturelle à une alimentation saine, durable, qualitative et suffisante
- Sensibilisation à une alimentation saine, durable, qualitative et suffisante
- Montée en compétences (savoir choisir, préparer, cuisiner ses produits)
- Réduction de l'empreinte spatiale alimentaire de la population
- Accompagnement à la conduite de changement (alimentaire, déchets,...)

### Préconisations complémentaires:

- Mobilisation des dispositifs existants au niveau régional pour travailler la question des accessibilités
- Mobilisation d'outils existants pour la montée en compétences d'achats alimentaires et culinaires

## UNE SOLUTION ?